

CIRCULAIRE À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES

RELATIVE A LA PROPOSITION D'ACCORD DE TYPE "SCHEME OF ARRANGEMENT" POUR LES TRANSFERTS DE CLASSE D'ACTIONS :

Fonds Existants		Fonds Luxembourgeois
Certaines classes d'Actions des compartiments suivants, telles qu'établies à l'Annexe 1 – Partie C (les « Classes d'Actions Existantes »)	deviennent	Certaines classes d'Actions des compartiments suivants, telles qu'établies à l'Annexe 1 – Partie C (les « Classes d'Actions luxembourgeoises »)
American Extended Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha
Asia Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Asia Equities
Global Extended Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha
Global Select Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Select
UK Absolute Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha
(chacun, un « Fonds Existant », et ensemble, les « Fonds Existants »)	devient	(chacun un « Fonds Luxembourgeois », et ensemble les « Fonds Luxembourgeois »)

FONDS EXISTANTS :

Le Asia Fund et le Global Select Fund sont des compartiments de Threadneedle Investment Funds ICVC, un OPCVM à compartiments multiples à capital variable constitué au Royaume-Uni.

L'American Extended Alpha Fund, le Global Extended Alpha Fund et le UK Absolute Alpha Fund sont des compartiments de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, un OPCVM à compartiments multiples à capital variable constitué au Royaume-Uni.

FONDS LUXEMBOURGEOIS :

Les Fonds Luxembourgeois sont des compartiments de Threadneedle (Lux), une société d'investissement à capital variable constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET NOUS VOUS DEMANDONS DE LE LIRE SANS DÉLAI

Si vous avez le moindre doute concernant le contenu de ce document et les mesures à prendre, nous vous invitons à consulter votre conseiller financier. Pour toute autre question, ou si vous aimeriez obtenir un exemplaire du nouveau document d'information clé pour l'investisseur pour les Fonds Luxembourgeois (DICI), veuillez nous contacter au 00352 46 40 10 7020*. Les nouveaux DICI sont également disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.columbiathreadneedle.com/changes et sont joints à cette circulaire.

- Ce document contient un Avis de convocation à une Assemblée des Actionnaires pour chacune des Classes d'Actions Existantes (les « Assemblées »).
- Les Assemblées se tiendront dans les bureaux de Columbia Threadneedle Investments à Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni à l'heure fixée dans l'avis de convocation correspondant et dans la section de ce courrier intitulée « Calendrier ».
- Veuillez remplir et signer le Formulaire de procuration du ou des Fonds et le retourner à Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 ONW, Royaume-Uni en utilisant l'enveloppe de retour pré-affranchie fournie, conformément aux instructions imprimées sur le Formulaire de procuration, dès que possible et dans tous les cas de manière à ce qu'il nous parvienne au moins 48 heures avant l'heure fixée pour l'Assemblée. Les Formulaires de Procuration pour les Classes d'Actions Existantes se trouvent à l'Annexe 6 du présent document.
- Remplir des Formulaires de procuration n'interdira pas aux Actionnaires d'assister aux Assemblées et assemblées reportées et d'y voter en personne.

TABLE DES MATIERES

Calendrier	1
Glossaire	6
Courrier aux Actionnaires	9
Annexe 1	
Comparaison entre les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois	
Partie A – Différences entre les OEIC et les SICAV	19
Partie B – Comparaison des principales caractéristiques des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois	21
Partie C – Codes des classes d’actions	33
Annexe 2	
Accord de type <i>Scheme of arrangement</i> portant sur les transferts des Classes d’Actions existantes vers les Fonds Luxembourgeois	35
Annexe 3	
Procédure relative aux Assemblées des Actionnaires	38
Annexe 4	
Accords et autorisations	39
Annexe 5	
Avis de convocation à une Assemblée	40

CALENDRIER

Vous trouverez ci-dessous notre proposition de calendrier pour les concordats concernant les Fonds existants.

Action	Date
Date de qualification pour le vote des Actionnaires	Le 29 octobre 2018
Envoi de la documentation aux Actionnaires	Le 12 novembre 2018
Retour des Formulaires de procuration des Actionnaires	au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée
Pour l'American Extended Alpha Fund	
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	11 h 00, heure du Luxembourg (10 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes	11 h 10, heure du Luxembourg (10 h 10, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	11 h 20, heure du Luxembourg (10 h 20, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	11 h 30, heure du Luxembourg (10 h 30, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	11 h 40, heure du Luxembourg (10 h 40, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes	11 h 50, heure du Luxembourg (10 h 50, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes	12 h 00, heure du Luxembourg (11 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes	12 h 10, heure du Luxembourg (11 h 10, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'American Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	12 h 20, heure du Luxembourg (11 h 20, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Pour l'Asia Fund	
Assemblée de l'Asia Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	12 h 30, heure du Luxembourg (11 h 30, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'Asia Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	12 h 40, heure du Luxembourg (11 h 40, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'Asia Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	12 h 50, heure du Luxembourg (11 h 50, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'Asia Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée de l'Asia Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	13 h 10, heure du Luxembourg (12 h 10, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018

Action	Date
Pour le Global Extended Alpha Fund	
Assemblée du Global Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	13 h 20, heure du Luxembourg (12 h 20, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	13 h 30, heure du Luxembourg (12 h 30, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	13 h 40, heure du Luxembourg (12 h 40, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Extended Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	13 h 50, heure du Luxembourg (12 h 50, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Pour le Global Select Fund	
Assemblée du Global Select Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	14 h 30, heure du Luxembourg (13 h 30, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Select Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	14 h 40, heure du Luxembourg (13 h 40, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Select Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	14 h 50, heure du Luxembourg (13 h 50, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Select Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du Global Select Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	15 h 10, heure du Luxembourg (14 h 10, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Pour le UK Absolute Alpha Fund	
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	15 h 20, heure du Luxembourg (14 h 20, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes	15 h 30, heure du Luxembourg (14 h 30, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	15 h 40, heure du Luxembourg (14 h 40, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes	15 h 50, heure du Luxembourg (14 h 50, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes	16 h 00, heure du Luxembourg (15 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018
Assemblée du UK Absolute Alpha Fund Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes	16 h 10, heure du Luxembourg (15 h 10, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018

Si la résolution en faveur d'un accord de type *Scheme of arrangement* est adoptée lors de l'Assemblée de la Classe d'Actions Existante, le calendrier du Transfert est celui qui est présenté ci-dessous pour chaque Fonds Existant :

Pour l'American Extended Alpha Fund

Action	Date
Dernier Jour de négociation des Actions existantes de l'American Extended Alpha Fund avant la Date d'effet	Le 24 janvier 2019
Suspension des négociations des Actions existantes de l'American Extended Alpha Fund	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 24 janvier 2019
Évaluation de l'American Extended Alpha Fund et clôture de la période comptable pour la dernière distribution du revenu relatif aux Actions existantes de l'American Extended Alpha Fund	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Date d'effet du Transfert	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Premier jour de négociation des Nouvelles actions de Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha	Le 28 janvier 2019
Expédition de la confirmation du nombre de Nouvelles actions	Pour le 29 janvier 2019
Dernier paiement de distribution pour les Actions existantes à revenu	Pour le 26 avril 2019

Pour l'Asia Fund

Action	Date
Dernier Jour de négociation des Actions existantes de l'Asia Fund avant la Date d'effet	Le 24 janvier 2019
Suspension des négociations des Actions existantes de l'Asia Fund	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 24 janvier 2019
Évaluation de l'Asia Fund et clôture de la période comptable pour la dernière distribution du revenu relatif aux Actions existantes de l'Asia Fund	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Date d'effet du Transfert	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Premier jour de négociation des Nouvelles actions de Threadneedle (Lux) – Asia Equities	Le 28 janvier 2019
Expédition de la confirmation du nombre de Nouvelles actions	Pour le 29 janvier 2019
Dernier paiement de distribution pour les Actions existantes à revenu	Pour le 26 avril 2019

Pour le Global Extended Alpha Fund

Action	Date
Dernier Jour de négociation des Actions existantes du Global Extended Alpha Fund avant la Date d'effet	Le 24 janvier 2019
Suspension des négociations des Actions existantes du Global Extended Alpha Fund	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 24 janvier 2019
Évaluation du Global Extended Alpha Fund et clôture de la période comptable pour la dernière distribution du revenu relative aux Actions existantes du Global Extended Alpha Fund	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Date d'effet du Transfert	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Premier jour de négociation des Nouvelles actions de Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha	Le 28 janvier 2019
Expédition de la confirmation du nombre de Nouvelles actions	Pour le 29 janvier 2019
Dernier paiement de distribution pour les Actions existantes à revenu	Pour le 26 avril 2019

Pour le Global Select Fund

Action	Date
Dernier Jour de négociation des Actions existantes du Global Select Fund avant la Date d'effet	Le 24 janvier 2019
Suspension des négociations des Actions existantes du Global Select Fund	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 24 janvier 2019
Évaluation du Global Select Fund et clôture de la période comptable pour la dernière distribution du revenu relative aux Actions existantes du Global Select Fund	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Date d'effet du Transfert	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Premier jour de négociation des Nouvelles actions de Threadneedle (Lux) – Global Select	Le 28 janvier 2019
Expédition de la confirmation du nombre de Nouvelles actions	Pour le 29 janvier 2019
Dernier paiement de distribution pour les Actions existantes à revenu	Pour le 26 avril 2019

Pour le UK Absolute Alpha Fund

Action	Date
Dernier Jour de négociation des Actions existantes du UK Absolute Alpha Fund avant la Date d'effet	Le 24 janvier 2019
Suspension des négociations des Actions existantes du UK Absolute Alpha Fund	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) le 24 janvier 2019
Évaluation du UK Absolute Alpha Fund et clôture de la période comptable pour la dernière distribution du revenu relative aux Actions existantes du UK Absolute Alpha Fund	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Date d'effet du Transfert	1 h 01, heure du Luxembourg (0 h 01, heure du Royaume-Uni) le 26 janvier 2019
Premier jour de négociation des Nouvelles actions de Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha	Le 28 janvier 2019
Expédition de la confirmation du nombre de Nouvelles actions	Pour le 29 janvier 2019
Dernier paiement de distribution pour les Actions existantes à revenu	Pour le 26 avril 2019

Les Dates d'effet sont indiquées sous réserve de modification en application des pouvoirs discrétionnaires de l'Administrateur de la Société, avec l'accord de Citibank UK. Au cas où une Date d'effet serait différente de celles mentionnées ci-dessus pour tout Fonds, nous pourrions être amenés à apporter quelques changements aux autres dates ultérieures. Veuillez vous reporter aux Annexes 2 et 4 pour de plus amples informations.

GLOSSAIRE

Les définitions suivantes s'appliquent dans l'ensemble de ce document sauf si le contexte exige une interprétation différente.

Statuts	Les statuts de la Société luxembourgeoise
Administrateur de la Société	TISL est l'administrateur de TIF
Jour ouvré	<p>Pour les Fonds Existants : Du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés et des jours chômés en Angleterre et au Pays de Galles, et de tous autres jours fixés par TISL dans l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires</p> <p>Pour les Fonds Luxembourgeois : tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour toute activité bancaire normale au Luxembourg et lorsque les administrateurs de la Société luxembourgeoise estiment qu'un nombre suffisant de marchés sur lesquels le Fonds concerné investit sont également ouverts, permettant ainsi une activité de négociation et des liquidités suffisantes pour permettre à ces Fonds Luxembourgeois d'être gérés efficacement.</p>
Citibank Luxembourg	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg, le dépositaire de la Société luxembourgeoise
Citibank UK	Citibank Europe plc, succursale du Royaume-Uni, le dépositaire de la Société
Classe d'Actions	<p>Un fonds peut émettre différentes Classes d'Actions – les classes d'Actions peuvent avoir des structures de dépenses opérationnelles, frais et commissions différentes en fonction des caractéristiques de la classe et du type d'investisseur.</p> <p>Une liste complète des Classes d'Actions se trouve dans le Prospectus du fonds.</p>
COLL	le <i>Collective Investment Schemes Sourcebook</i> , qui fait partie des Règlements de la FCA
Société	TIF et TSIF
Jour de négociation	Du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés et des jours chômés en Angleterre et au Pays de Galles, et de tous autres jours fixés par TISL dans l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires
CSSF	La Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de tutelle des services financiers dans le Grand-Duché du Luxembourg
Date d'effet	La date d'effet de l'Accord concerné, qui sera la date présentée dans le Calendrier du Fonds concerné, ou toute autre date qui pourra être convenue, et conformément au paragraphe 6 (contenu dans l'Annexe 2 du présent document) de l'Accord
Fonds Existant(s)	American Extended Alpha Fund Asia Fund Global Extended Alpha Fund Global Select Fund UK Absolute Alpha Fund

Actions Existantes	Actions des Fonds Existants pour lesquelles les actifs correspondants seront transférés aux Fonds Luxembourgeois
Résolution(s) extraordinaire(s)	Une résolution extraordinaire exposée dans un Avis de convocation à une Assemblée de la Classe d'Actions Existante concernée (contenue à l'Annexe 5 de ce document) approuvant l'Accord
FCA	La <i>Financial Conduct Authority</i> , l'autorité de tutelle des services financiers pour les fonds basés au Royaume-Uni
Règlements de la FCA	Le <i>FCA Handbook of Rules and Guidance</i> (tel que modifié)
Formulaire de procuration	Les formulaires joints à cette circulaire à l'attention des Actionnaires, qui doivent être remplis par les Actionnaires et retourné à TISL
Fonds	Les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois
Clôture des marchés mondiaux	Un point d'évaluation qui détermine l'évaluation d'un Fonds à partir des derniers cours disponibles pour la date concernée. Pour les actions, il s'agira du dernier cours sur le marché concerné à la clôture du marché
ICVC	Société d'Investissement à Capital Variable
Acte constitutif	L'acte constitutif de la Société
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited, le gestionnaire d'investissement des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois
DICI	Document d'Information Clé pour l'Investisseur
Société luxembourgeoise	Threadneedle (Lux), un OPCVM à compartiments multiples à capital variable
Fonds Luxembourgeois	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha Threadneedle (Lux) – Asia Equities Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha Threadneedle (Lux) – Global Select Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha
Réglementations luxembourgeoises	La Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée
Assemblée(s)	Les assemblées générales extraordinaires des Actionnaires des Classes d'Actions Existantes qui se tiendront le 12 décembre 2018 afin de délibérer et de voter sur les propositions concernant l'Accord (ou toute assemblée reportée tenue à ces fins)
Nouvelles Actions	Les actions des Fonds Luxembourgeois qui seront émises au bénéfice des Actionnaires par suite du transfert des Classes d'Actions Existantes selon les modalités présentées dans l'Accord

Règlements OEIC	Les Règlements sur les Open-Ended Investment Companies de 2001 (tels que modifiés)
Prospectus	Le prospectus actuel de la Société ou de la Société luxembourgeoise, le cas échéant
Montant retenu	Une retenue sur la valeur des Classes d'Actions Existantes, qui est une somme estimée par TISL et convenue avec Citibank UK comme étant nécessaire pour couvrir tous les passifs réels et éventuels attribuables aux Actions Existantes. La retenue doit être conservée par Citibank UK comme attribuable aux Actions Existantes concernées aux fins de la satisfaction de ces passifs
Accord	L'accord de type <i>Scheme of arrangement</i> portant sur le transfert des Actions Existantes vers les Nouvelles Actions des Fonds Luxembourgeois, tel qu'exposé à l'Annexe 2 de ce document
Actionnaire	Un porteur d'Actions
Action(s)	Les actions des Fonds Existants et/ou des Fonds Luxembourgeois
TIF	Threadneedle Investment Funds ICVC
TISL	Threadneedle Investment Services Limited, l'administrateur de TIF
TML S.A.	Threadneedle Management Luxembourg S.A., la société de gestion de la Société luxembourgeoise
Transferts	Les transferts des Actions Existantes des Fonds Existants vers les Fonds Luxembourgeois tels que détaillés dans la présente Circulaire qui seront exécutés par un accord de type « <i>Scheme of arrangement</i> » conformément aux Règlements de la FCA et à l'Accord
OPCVM	Un organisme de placement collectif en valeurs mobilières aux termes de l'Article 1(2) de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009
Règlements de la FCA	Les Règlements de la FCA, la Loi sur les services et marchés financiers de 2000, le Règlement OPCVM et/ou les Réglementations sur les Open-Ended Investment Companies de 2001, tels que modifiés
Point d'évaluation	Le point auquel l'évaluation d'un Fonds est déterminée aux fins du calcul du cours auquel des Actions d'une Classe peuvent être émises, annulées, vendues, rachetées ou transférées
Valeur	la valeur des Actions Existantes concernées calculée conformément à l'Acte constitutif à 01 h 01 (heure du Luxembourg) et 00 h 01 (heure du Royaume-Uni) à la Date d'Effet

Par ailleurs, lorsqu'ils sont pertinents au vu du contexte, les termes qui sont définis dans la Réglementation britannique auront la même signification dans ce document et dans l'Accord.



Threadneedle Investment Services Limited

PO Box 10033 Chelmsford CM99 2AL
T: +44 (0)1268 46 4321*
F: +44 (0)1268 44 1520

columbiathreadneedle.com

Le 12 novembre 2018

À l'attention des : Investisseurs dans Fonds

Existants Cher Actionnaire

Propositions d'accords de type *Scheme of arrangement* portant sur le transfert de classes d'actions des Fonds Existants vers les Fonds Luxembourgeois.

Dans ce document, sauf exigence contraire du contexte, les termes utilisés auront la signification exprimée dans le Glossaire aux pages 6 à 8.

Je vous écris en votre qualité d'Actionnaire d'une ou plusieurs Classes d'Actions présentées à la Partie C de l'Annexe 1, pour expliquer notre proposition de transfert de ces Classes d'Actions Existantes dans les Fonds Existants vers les classes d'actions correspondantes des Fonds Luxembourgeois comme suit :

Fonds Existants		Fonds Luxembourgeois
Certaines classes d'actions des compartiments suivants	vers	Certaines classes d'actions des compartiments suivants
American Extended Alpha Fund	vers le	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha
Asia Fund	vers le	Threadneedle (Lux) – Asia Equities
Global Extended Alpha Fund	vers le	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha
Global Select Fund	vers le	Threadneedle (Lux) – Global Select
UK Absolute Alpha Fund	vers le	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha

La proposition consiste à transférer les actifs de certaines classes d'actions des Fonds Existants vers les Fonds Luxembourgeois au moyen d'accords de type *Scheme of arrangement* (chacun un « **Accord** »), décrits dans le détail à l'Annexe 2. Les Transferts proposés nécessitent chacun l'adoption d'une Résolution Extraordinaire lors d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du Fonds Existant concerné (l'« **Assemblée** »). Pour être adoptée, chaque Résolution Extraordinaire nécessite une majorité de votes favorables égale ou supérieure à 75 % des votes exprimés. Les avis de convocation aux Assemblées et les résolutions concernant chacun des Fonds Existants sont exposés à l'Annexe 5.

Ce document décrit le contexte des transferts, la procédure selon laquelle l'Accord proposé sera exécuté, les options à votre disposition, et les implications de la proposition pour vous en tant qu'Actionnaire.

Nous vous invitons à lire le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICl) (joint(s) à la présente Circulaire²) pour le(s) Fonds Luxembourgeois qui correspond(ent) au(x) Fonds Existant(s) dans lequel(s)quel(s) vous investissez. Les DICl des Fonds Luxembourgeois sont également disponibles auprès de Columbia Threadneedle Investments sur demande, en nous appelant au 0800 953 0134* pour les actionnaires situés au Royaume-Uni ou au 0044 1268 444 321*. Les nouveaux DICl sont également disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.columbiathreadneedle.com/changes

*Les appels peuvent être enregistrés.

²Veillez noter que les DICl que nous avons transmis en pièce jointe affichent une classe d'actions de chacun des Fonds Luxembourgeois et sont fournis à titre d'exemple. Notez qu'ils peuvent afficher une classe d'actions qui est différente de celle que vous détenez. Par conséquent, le montant des frais courants et la performance peuvent être différents de ceux liés à la classe d'actions dans laquelle vous investissez.

Comment voter :

Vous pouvez voter pour ou contre ces propositions pour la/les classe(s) d'actions dans lesquelles vous avez investi, en personne lors de l'Assemblée ou en remplissant le formulaire de procuration ci-joint.

Si vous souhaitez voter, mais ne prévoyez pas de voter en personne, veuillez remplir le ou les Formulaires de procuration et le ou les retourner dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe à ce document, afin que votre vote puisse être comptabilisé. Votre représentant peut être une personne de votre choix ou le président de l'Assemblée, et vous pouvez leur indiquer comment vous voulez voter ou lui permettre de choisir.

Vous devez retourner le Formulaire de procuration à Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni en utilisant l'enveloppe de retour pré-affranchie fournie, de manière à ce qu'il nous parvienne au moins 48 heures avant l'heure fixée pour l'Assemblée. Le Formulaire de Procuration se trouve à l'Annexe 6 du présent document.

Vous pouvez assister et voter à la ou aux Assemblées des Actions Existantes que vous détenez (et à toute(s) assemblée(s) reportée(s)) que vous ayez ou non rempli et retourné le Formulaire de procuration (dans ce dernier cas, nous ignorerons simplement le Formulaire de procuration si vous votez en personne).

Si vous ne retournez pas le Formulaire de procuration dans le délai requis, il sera nul et votre représentant ne pourra donc pas voter en votre nom et selon vos instructions.

1. POURQUOI PROPOSONS-NOUS CES TRANSFERTS ?

Basés au Royaume-Uni, les Fonds Existants bénéficient actuellement du statut d'OPCVM³ au sein de l'Union européenne. Cela signifie que les investisseurs basés dans les pays de l'UE peuvent accéder aux Fonds d'un autre pays de l'UE, tout en bénéficiant des restrictions d'investissement communes et de la supervision des autorités de tutelle. Toutefois, lorsque le Royaume-Uni quittera l'UE, il est probable que les Fonds basés au Royaume-Uni perdront ce statut.

Outre la gestion de Fonds basés au Royaume-Uni, Columbia Threadneedle Investments propose un large éventail de fonds basés au Luxembourg. En termes d'encours gérés, le Luxembourg est le premier domicile de fonds en Europe, et le deuxième du monde après les États-Unis. Une grande partie de nos clients investissent dans nos gammes de fonds au Royaume-Uni et au Luxembourg.

En fusionnant les actifs des Fonds Existants avec un fonds équivalent basé au Luxembourg, nous pouvons apporter des certitudes aux investisseurs et garantir que vous resterez dans un fonds conforme aux OPCVM, indépendamment de l'accord final entre le Royaume-Uni et l'UE. Notre objectif est de fournir une continuité et des certitudes aux investisseurs dans nos fonds. Pour les investisseurs de l'UE, le transfert supprimera les incertitudes quant au statut à venir de votre investissement dans votre pays de résidence.

Après le transfert, votre investissement dans nos fonds basés au Luxembourg continuera à bénéficier du statut d'OPCVM et de la tutelle de la Commission Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Il est important de noter que le niveau de tutelle assuré par la CSSF est équivalent à celui de la *Financial Conduct Authority* au Royaume-Uni.

³ OPCVM est l'abréviation d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Un OPCVM offre un régime de tutelle harmonisé pour la gestion et la vente de fonds communs de placement au sein de l'Union européenne.

Il est proposé que les Actions Existantes soient transférées vers les Fonds Luxembourgeois correspondants tel qu'exposé dans le tableau ci-dessous.

TRANSFERTS PROPOSÉS		
Fonds Existant		Fonds Luxembourgeois
American Extended Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha
Asia Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Asia Equities
Global Extended Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha
Global Select Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Select
UK Absolute Alpha Fund	devient	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha

Les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois sont très similaires, et seront gérés de la même manière par le même Gestionnaire d'Investissement. Les commissions que vous payez au Fonds Luxembourgeois resteront à un niveau comparable à celles de votre Fonds Existant. C'est pour toutes ces raisons que nous considérons que le Transfert des Actions Existantes vers les Fonds Luxembourgeois est dans l'intérêt des Actionnaires des Actions Existantes.

Les Transferts impliquent toutefois quelques changements. Ces changements sont expliqués dans la section suivante, que vous devez lire attentivement.

Veillez noter qu'il n'est pas proposé de transférer les Classes d'Actions restantes du Fonds Existant vers le Fonds Luxembourgeois, car ces Classes sont détenues principalement par des investisseurs pour lesquels il sera bénéfique de rester dans le Fonds Existant. Il s'agit principalement d'investisseurs britanniques détenant des classes d'actions libellées en livre sterling qui, selon nous, préféreraient conserver leur investissement dans un fonds domicilié au Royaume-Uni.

2. QUELLES SONT LES PRINCIPALES SIMILARITÉS ET DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS ?

Les Fonds Existants sont soumis à la réglementation britannique sous la tutelle de la *Financial Conduct Authority* (FCA). Les Fonds Luxembourgeois seront placés sous la tutelle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) dans le Grand-Duché du Luxembourg. Cela veut dire qu'il y aura beaucoup de similarités et quelques différences en raison des structures quelque peu différentes des fonds et de leurs autorités de tutelle respectives. Plus important, le niveau de supervision des réglementations fourni par la CSSF est considéré comme étant équivalent à celui de la FCA. Pour une comparaison entre les caractéristiques et réglementations des deux types de fonds au Royaume-Uni et au Grand-Duché du Luxembourg, veuillez consulter l'Annexe 1.

Les Fonds Luxembourgeois suivront le même processus d'investissement que celui qui est utilisé actuellement pour gérer votre investissement. Toutefois, bien qu'ils aient les mêmes stratégies d'investissement, processus et risques associés que les Fonds Existants, les Fonds Luxembourgeois ont des objectifs et politiques d'investissement rédigés différemment.

Cette rédaction révisée fournit des informations complémentaires sur la manière dont les Fonds Luxembourgeois seront gérés, mais elle n'impacte pas la manière dont ils seront gérés en pratique.

Il n'y aura pas de rééquilibrage des Fonds suite aux Transferts.

Il existe également des différences au niveau des caractéristiques opérationnelles et administratives entre les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois. Ces différences sont décrites ci-dessous.

Pour une comparaison détaillée entre les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois, veuillez consulter la section pertinente de l'Annexe 1.

2.1 COMPARAISON DES OBJECTIFS ET DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Les objectifs et politique d'investissement de chacun des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois sont présentés à l'Annexe 1. Cette rédaction révisée fournit des informations complémentaires sur la manière dont les Fonds Luxembourgeois seront gérés, mais elle n'impacte pas la manière dont ils seront gérés en pratique.

Veillez consulter l'Annexe 1 pour les objectifs et politiques d'investissement détaillés des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois.

2.2 FACTEURS DE RISQUE

Les risques relatifs aux Fonds Existants sont essentiellement les mêmes que ceux qui se rapportent aux Fonds Luxembourgeois correspondants. Ainsi, les Fonds Luxembourgeois utiliseront le même Indicateur Synthétique de Risque et de Rendement (SRRI) que les Fonds Existants. Les risques supplémentaires des Fonds Luxembourgeois que nous considérons comme étant potentiellement significatifs sont exposés dans l'avant-projet de Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des Fonds Luxembourgeois.

2.3 COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES OPÉRATIONNELLES

2.3.1 Structure des frais et commissions

La Commission de gestion annuelle applicable à vos Nouvelles Actions sera identique à celle de vos Actions Existantes. Toutefois, la structure de frais est différente entre les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois.

Pour les Fonds Existants, outre la Commission de gestion annuelle, certains frais et commissions peuvent être réglés à partir du patrimoine des Fonds Existants. Avec les Fonds Luxembourgeois, des Frais de fonctionnement fixes existent outre la Commission de gestion annuelle. Vous pouvez trouver des informations plus détaillées à la Partie B de l'Annexe 1.

Les investisseurs sont informés qu'une taxe d'abonnement de 0,05 % par an s'applique aux classes d'actions retail des fonds basés au Luxembourg. Celle-ci sera comprise dans les frais de fonctionnement des Fonds Luxembourgeois. Pour les investisseurs institutionnels qualifiés qui investissent dans une catégorie d'actions destinée aux investisseurs institutionnels (telle que définie par la Réglementation luxembourgeoise), cette taxe est ramenée à 0,01 % par an. Par conséquent, le montant des frais courants applicables aux Fonds Luxembourgeois sera proportionnellement plus élevé que les frais courants actuels des Fonds Existants. Veuillez consulter l'Annexe 1, partie B, pour de plus amples informations.

Veillez nous contacter si vous pensez que vous répondez aux critères des investisseurs institutionnels au sens des Réglementations luxembourgeoises et que vous aimeriez transférer votre investissement dans une catégorie d'actions destinées aux investisseurs institutionnels. Si les Transferts sont approuvés, vous devrez alors remplir la déclaration correspondante, afin de pouvoir nous donner l'ordre de transférer votre investissement dans une catégorie d'actions destinées aux investisseurs institutionnels.

2.3.2 Horaire limite de négociation

Pour les Fonds Existants et les Fonds Luxembourgeois, toutes les demandes de souscription, de rachat et d'échanges seront effectuées sur la base de la Valeur Liquidative calculée après la réception de l'ordre (par exemple, une Valeur Liquidative inconnue). Pour les Fonds Existants, si nous recevons vos instructions avant 13 h 00 heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) un Jour ouvré, nous traiterons votre ordre en utilisant le cours du jour des Actions. C'est ce qu'on appelle l'« Horaire limite de négociation ». Pour les Fonds Luxembourgeois, l'Horaire limite de négociation est fixé à 15 h 00 heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni) chaque Jour ouvré.

2.3.3 Point d'évaluation

Les actions des Fonds (et leurs actifs sous-jacents) sont valorisées à différents horaires chaque jour. Le cours des actions de chaque Fonds est déterminé sur la base du « Point d'évaluation » du Fonds en question.

Le Point d'évaluation des Fonds Existants est 13 h 00 heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni). Le Point d'évaluation des Fonds Luxembourgeois est la Clôture mondiale.

2.3.4 Dates de clôture des comptes et dates de répartition du revenu

Les dates de clôture des comptes et les dates auxquelles le revenu sera payé seront différentes pour les Fonds Luxembourgeois, tel qu'exposé ci-après :

Fonds existant				Fonds Luxembourgeois		
Nom du fonds	Dates de clôture des comptes	Dates de détachement du dividende	Paiement du revenu	Nom du fonds	Dates de clôture des comptes	Paiement du revenu
American Extended Alpha Fund	le 30 avril	le 1 ^{er} mai	le 30 juin	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha	le 31 mars (annuel) le 30 septembre (semestriel)	Mars et septembre, un Jour ouvré avant la fin du mois.
Asia Fund	le 7 mars	le 8 mars	le 7 mai	Threadneedle (Lux) – Asia Equities	le 31 mars (annuel) le 30 septembre (semestriel)	Mars et septembre, un Jour ouvré avant la fin du mois.
Global Extended Alpha Fund	le 30 avril	le 1 ^{er} mai	le 30 juin	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha	le 31 mars (annuel) le 30 septembre (semestriel)	Mars et septembre, un Jour ouvré avant la fin du mois.
Global Select Fund	le 7 mars	le 8 mars	le 7 mai	Threadneedle (Lux) – Global Select	le 31 mars (annuel) le 30 septembre (semestriel)	Mars et septembre, un Jour ouvré avant la fin du mois.
UK Absolute Alpha Fund	le 30 avril	le 1 ^{er} mai	le 30 juin	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha	le 31 mars (annuel) le 30 septembre (semestriel)	Mars et septembre, un Jour ouvré avant la fin du mois.

2.3.5 Devise de base

La devise de base (la devise de comptabilité des compartiments) des Fonds Existants est la livre sterling. La devise de base des Fonds Luxembourgeois est différente pour chacun des fonds et est indiquée à l'Annexe 1. Toutefois, les gestionnaires de fonds de chacun des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois correspondants se réfèrent à la même devise d'investissement lorsqu'ils effectuent des placements, de sorte qu'il n'y a pas de changement significatif des risques liés aux cours des devises pour chaque Fonds Existants et pour les Fonds Luxembourgeois.

2.3.6 Délais de règlement

Les opérations portant sur les Fonds Existants sont réglées quatre Jours ouvrés après réception de vos instructions, tandis que le règlement des opérations portant les Fonds Luxembourgeois intervient après trois Jours ouvrés. Cela signifie que vous recevrez votre argent plus rapidement si vous vendez vos Actions des Fonds Luxembourgeois, mais que nous devons recevoir votre argent plus rapidement si vous achetez des nouvelles Actions des Fonds Luxembourgeois après la réalisation des Transferts.

2.3.7 Épargne et retraits réguliers

L'épargne et les retraits classiques ne sont pas disponibles dans les Fonds Luxembourgeois. Les mandats de Prélèvement Automatique ou autres instructions que vous avez données en lien avec vos Actions Existantes cesseront de produire leurs effets après la Date d'effet.

2.3.8 Investissements ISA et investissements JISA

Si vous êtes un investisseur résidant au Royaume-Uni investissant par l'intermédiaire d'un ISA ou d'un JISA, vous devez noter que les Fonds Luxembourgeois ne seront pas disponibles via un ISA ou un JISA Threadneedle. Pour conserver votre statut ISA ou JISA, vous pouvez :

- (i) échanger gratuitement votre investissement contre un autre fonds Threadneedle basé au Royaume-Uni ou une autre classe d'actions du Fonds Existant qui n'est pas transférée vers un Fonds Luxembourgeois ; ou
- (ii) vous pourrez peut-être conserver votre statut ISA ou JISA dans les Fonds Luxembourgeois par le biais d'un gestionnaire ISA ou JISA tiers. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur demande.

2.3.9 Financial Ombudsman Service et Financial Services Compensation Scheme

Les Fonds Luxembourgeois sont couverts par le processus de réclamation officiel de la Société luxembourgeoise. Les investissements dans les Fonds Luxembourgeois ne sont pas couverts par le Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni et les conventions de rémunération peuvent être différentes des Fonds Existants. Les réclamations relatives aux Fonds Luxembourgeois ne relèveront pas de la considération du *Financial Ombudsman Service* britannique, toutefois les réclamations peuvent être adressées à la CSSF si la réponse de la Société luxembourgeoise n'est pas jugée satisfaisante.

2.3.10 Péréquation des revenus

Les Fonds Existants appliquent la péréquation des revenus, contrairement aux Fonds Luxembourgeois.

Lorsque la péréquation des revenus est appliquée, les investisseurs qui achètent des Actions au cours d'une période de distribution verront leur première distribution au titre de ces actions divisée entre un montant de revenu et un montant de péréquation.

Le montant de péréquation représente une estimation du revenu qui a été cumulé dans le fonds concerné avant l'achat des Actions par l'investisseur. En tant que tel, ce revenu n'a pas été « gagné » par l'investisseur.

La part de la distribution relevant de la péréquation n'est pas traitée comme un revenu susceptible d'être assujéti à l'impôt sur le revenu. Elle est considérée comme un rendement du capital aux fins de l'impôt sur la plus-value au Royaume-Uni. Lorsque les investisseurs ont détenu leurs Actions pendant toute la période de distribution, ils recevront le même montant de distribution que ceux qui ont acheté leurs Actions pendant la période de distribution. Toutefois, le montant total de leur distribution sera traité comme un revenu aux fins de l'impôt au Royaume-Uni, et aucune partie de la distribution ne sera traitée comme capital.

En outre, lorsque la péréquation des revenus n'est pas appliquée, votre distribution peut augmenter ou diminuer en conséquence des achats ou ventes d'Actions du Fonds concerné par les Actionnaires.

2.3.11 Classe d'Actions

Il existe quelques différences au niveau des noms des classes d'Actions des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois.

Les Fonds Existants émettent :

- Actions de Classe 1 (Classe 1 dans la Société luxembourgeoise) – disponibles aux investisseurs particuliers et institutionnels
- Actions de Classe 2 (Classe 8 dans la Société luxembourgeoise) – disponibles aux investisseurs institutionnels
- Actions de Classe Z (Classe 3 dans la Société luxembourgeoise) – disponibles aux distributeurs éligibles qui ont conclu des accords de commission distincts avec leurs clients

Les Actionnaires des Fonds Existants recevront de Nouvelles Actions de la manière exposée dans le tableau suivant :

Fonds existant		Nouveau Fonds	
Nom de la Classe d'actions existantes		Nom de la Nouvelle Classe d'actions	
American Extended Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 1EH EUR couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD
	Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes		Actions à revenus de Classe 8EC EUR couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 3FH CHF couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 3EH EUR couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD
Asia Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	Threadneedle (Lux) – Asia Equities	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD
Global Extended Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD
Global Select Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	Threadneedle (Lux) – Global Select	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD
UK Absolute Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 1EH EUR couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 8EH EUR couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 3FH CHF couvertes
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes		Actions à revenus réinvestis de Classe 3EH EUR couvertes

2.4 COMPARAISON DES PRESTATAIRES DE SERVICE ET DES CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES

Après les Transferts, la société de gestion changera et passera de TISL à TML S.A.

TISL est une société de droit britannique. TML S.A. est une société de droit luxembourgeois. TISL et TML S.A. font parties du groupe de sociétés Columbia Threadneedle.

L'agent de transfert des Fonds Luxembourgeois sera International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. (« IFDS ») au lieu de DST Financial Services Europe Limited (« DST »). Cela signifie qu'après le transfert, vous devrez utiliser une nouvelle adresse postale pour acheter ou vendre des Actions ou pour obtenir des informations concernant vos investissements. Les nouvelles coordonnées de l'agent de transfert sont 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. DST et IFDS appartiennent au même groupe de sociétés. Si vous avez la moindre question, veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle.

En conséquence des Transferts, le dépositaire de la Société luxembourgeoise sera Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg, et non pas Citibank Europe plc, succursale du Royaume-Uni.

3. MODALITÉS DE LA PROPOSITION

Les Transferts auront lieu uniquement si la Résolution extraordinaire concernée de chaque classe dans les Fonds Existants, présentée dans l'Accord, est approuvée par des actionnaires qualifiés. Pour qu'une résolution extraordinaire soit votée, au moins 75 % des votes exprimés à l'Assemblée concernée doivent être en faveur de la proposition.

Il est prévu que le Transfert concerné soit mis en œuvre conformément aux modalités de l'Accord.

L'Accord est présenté dans le détail à l'Annexe 2 de ce courrier.

Si l'une des Résolutions Extraordinaires des porteurs n'est pas approuvée à la majorité requise, les Transferts n'aboutiront pas pour la classe d'actions en question et celle-ci continuera à fonctionner dans le Fonds Existant, comme elle le fait actuellement.

Si les propositions sont approuvées, les Actionnaires des Classes d'Actions Existantes recevront de Nouvelles Actions des Fonds Luxembourgeois correspondants en échange du transfert des actifs des Classes d'Actions Existantes vers les Fonds Luxembourgeois selon les modalités présentées dans l'Accord. Il ne sera pas appliqué de frais initiaux ni de frais de transfert lors de l'émission de Nouvelles Actions dans le cadre du Transfert.

Les Actions des Classes d'Actions Existantes concernées seront alors réputées avoir été annulées et cesseront d'avoir la moindre valeur. Des Nouvelles Actions des Fonds Luxembourgeois seront émises en lieu et place des Actions Existantes.

Les Fonds Existants continueront à exister pour les Classes d'Actions restantes de la Société et si la proposition n'est pas approuvée concernant la Classe d'Actions Existante, le Transfert n'aura pas lieu et le Fonds Existant continuera d'être géré de la même façon qu'il l'est actuellement.

Il existera un Point d'évaluation ad hoc pour chacun des Fonds Existants, tel que détaillé dans le calendrier proposé pour le Transfert concerné, afin de faciliter le transfert des actifs. Tout revenu disponible pour être alloué aux Actions Existantes qui sont des Actions à revenus à compter de la fin de la période comptable précédente jusqu'à la Date d'Effet sera transféré sur un compte de distribution du Fonds Existant concerné et sera distribué aux porteurs de ces Actions dans les 3 mois. Pour les porteurs d'Actions Existantes dont les revenus sont normalement réinvestis, la distribution finale du revenu de leurs Actions Existantes sera effectuée par le biais d'un versement unique. Suite aux Transferts, ces Actionnaires continueront de voir leur revenu de distribution réinvesti dans les Fonds Luxembourgeois exactement de la même façon que pour les Fonds Existants actuellement. Dans le cas des Actions à revenus réinvestis, le revenu alloué sera cumulé et intégré dans la valeur de ces actions avant la mise en application du transfert.

Les Actions de la Société luxembourgeoise seront évaluées conformément aux Statuts de la Société luxembourgeoise.

Le rapport d'échange des actions relatif à chaque Classe d'Actions des Fonds Existants sera établi en divisant la valeur liquidative par action calculée à la Date d'Effet par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Fonds Luxembourgeois à la même date. Afin que celles-ci soient exprimées dans la même devise de base, un taux de change sera appliqué au Fonds Existant afin de correspondre à la devise de base du Fonds Luxembourgeois, en ayant recours au taux de change WM de 16h00 CET, qui est utilisé dans le prix de Clôture des marchés mondiaux.

4. CONSÉQUENCES FISCALE DE LA PROPOSITION

D'après notre interprétation de la législation fiscale et des autorisations fiscales obtenues de l'administration fiscale britannique, HM Revenue & Customs, l'Accord n'impliquera pas de cession d'Actions aux fins de l'impôt sur la plus-value pour les investisseurs résidant au Royaume-Uni, quelle que soit la taille de votre participation.

À notre connaissance, aucune réserve fiscale au titre des droits de timbre (« SDRT ») ne devrait être payable au titre du transfert de propriété du Fonds Existant au Fonds Luxembourgeois selon les modalités de l'Accord. Si des SDRT ou des droits de mutation étrangers devaient être payables, ils seraient pris en charge par Columbia Threadneedle Investments.

Ce qui précède traduit nos connaissances concernant la législation britannique actuelle et la pratique de HM Revenue & Customs applicables aux investisseurs résidant au Royaume-Uni en ce qui concerne l'émission de Nouvelles Actions aux termes de l'Accord. Ces dispositions sont sous réserve de changement. Les conséquences fiscales de la mise en œuvre de l'Accord peuvent varier en fonction de la législation et de la réglementation du pays dans lequel vous êtes résident, ressortissant ou domicilié. Si vous avez le moindre doute concernant vos obligations fiscales potentielles, vous devez demander conseil à des professionnels.

Pour des informations détaillées sur la fiscalité du Fonds Existant et du Fonds Luxembourgeois, veuillez consulter l'Annexe 1.

5. PROCÉDURE RELATIVE À L'ASSEMBLÉE

La procédure relative à l'Assemblée est exposée à l'Annexe 3. Le détail des divers consentements et autorisations, ainsi qu'une liste des documents relatifs aux propositions qui sont mis à disposition pour inspection, sont présentés à l'Annexe 4.

La résolution extraordinaire proposée pour les porteurs d'Actions Existantes en lien avec l'Accord est présentée dans l'Avis de convocation à une Assemblée des Actionnaires à l'Annexe 5. Si la résolution est adoptée lors d'une Assemblée d'une Classe d'Actions Existante, il est prévu que le transfert soit mis en œuvre conformément aux modalités de l'Accord.

Si la proposition n'est pas approuvée à la majorité requise, l'Accord n'aboutira pas pour la Classe d'Actions Existante en question et celle-ci continuera à fonctionner dans le Fonds Existant comme elle le fait actuellement.

6. COÛTS

Les coûts de la convocation et de la tenue des Assemblées et de toutes assemblées reportées, et de la mise en œuvre de la proposition, seront pris en charge par Threadneedle Investment Services Limited, et non par les Fonds Existants ou Luxembourgeois. Il ne sera pas appliqué de frais initiaux ni de frais de transfert dans le cadre des Transferts.

7. RAPPEL DES MESURES À PRENDRE

Pour toute question concernant la proposition, veuillez nous contacter au 00352 46 40 10 7020* entre 9 h 00 et 19 h 00 (heure du Luxembourg, du lundi au vendredi) pour les actionnaires situés en-dehors du Royaume-Uni ou au 0800 953 0134* pour les actionnaires britanniques. Vous pouvez également consulter votre conseiller professionnel si vous avez des incertitudes concernant le contenu de ce document.

Pour être adoptées, les résolutions extraordinaires proposées doivent avoir recueilli au moins 75 % de votes favorables sur les votes exprimés à l'Assemblée, et il est donc important que vous exerciez votre droit de vote.

Veuillez remplir et retourner le Formulaire de procuration ci-joint en utilisant l'enveloppe de retour pré-affranchie fournie, de manière à ce qu'il nous parvienne au moins 48 heures avant l'heure fixée pour l'Assemblée Générale Extraordinaire concernée le 12 décembre 2018.

Vous pouvez assister et voter à l'Assemblée pertinente (et à toute assemblée reportée) que vous ayez ou non rempli et retourné le Formulaire de procuration.

Veuillez noter que nous ne pouvons pas accepter les procurations retournées par fax ou par e-mail.

Cordialement,



Michelle Scrimgeour,
Administrateur

Pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC)

*Les appels peuvent être enregistrés.

ANNEXE 1

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

Les Fonds Existants sont structurés sous forme de compartiments d'une Société d'Investissement à Capital Variable (« **ICVC** ») britannique, un type de sociétés d'investissement connues également sous le terme de Open Ended Investment Companies (« **OEIC** ») agréées et réglementées par la FCA. Les Fonds Luxembourgeois sont structurés sous forme de compartiments d'une *Société Anonyme* agréée au Luxembourg et qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (« **SICAV** ») réglementée par la CSSF. Ils sont similaires en termes de structure, de fonctionnement et de pouvoirs d'emprunt et d'investissement, notamment car ils sont tous constitués en tant que fonds OPCVM. Il s'agit d'une référence aux fonds qui sont constitués dans les États membres de l'Union européenne en vertu de la Directive de l'Union européenne connue sous la dénomination Directive OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières). Il existe, cependant, quelques différences relativement mineures dans le fonctionnement des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois.

Partie A – Différences entre les OEIC et les SICAV

Nous établissons une comparaison des principales caractéristiques des OEIC et des SICAV dans le tableau ci-dessous.

STRUCTURE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTATION		
	OEIC	SICAV
Structure	<i>Open-ended investment company</i> constituée au Royaume-Uni	Société d'investissement à capital variable constituée au Luxembourg
Informations générales relatives à la structure	Les OEIC sont la version britannique des sociétés d'investissement à capital variable	Les SICAV sont la version luxembourgeoise des sociétés d'investissement à capital variable
Structure juridique	Une OEIC peut être constituée sous forme de société à compartiments multiples, ou en tant que fonds distinct. Les Fonds Existants sont des compartiments de Threadneedle Investment Funds ICVC. Ils peuvent émettre une variété de types de classes d'actions qui peuvent se différencier en termes de structure des frais, distribution et devises, y compris des actions couvertes ou non en devises	Une SICAV peut être constituée sous forme de société à compartiments multiples, ou en tant que fonds distinct. Les Fonds Luxembourgeois sont établis en tant que compartiments de Threadneedle (Lux). Ils peuvent émettre une variété de types de classes d'actions qui peuvent se différencier en termes de structure des frais, distributions et devises, y compris des actions couvertes ou non en devises
Statut OPCVM	Elle peut être constituée, comme Threadneedle Investment Funds ICVC, en tant qu'OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) ou en fonds retail non-OPCVM	Elle peut être constituée, comme Threadneedle (Lux), en tant qu'OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) ou en fonds retail non-OPCVM
Autorité de tutelle	Financial Conduct Authority (FCA), au Royaume-Uni	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), au Luxembourg
Principales réglementations locales pertinentes	Les Réglementations de 2001 relatives aux <i>Open-Ended Investment Companies</i> et le <i>FCA Handbook</i> , et plus particulièrement le <i>Collective Investment Schemes Sourcebook</i> (« COLL »)	La Loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la « Loi de 2010 »)
Gouvernance d'entreprise	L'Administrateur (ACD) est chargé de la gestion et est également responsable de l'exploitation au quotidien de l'OEIC	Une SICAV est dotée d'un Conseil d'Administration qui peut déléguer la responsabilité de la gestion à une société de gestion (TML S.A.)
Rôle du Dépositaire	Un Dépositaire (basé au Royaume-Uni) est chargé de la garde des actifs du fonds et ne doit agir que dans l'intérêt de l'OPCVM et de ses investisseurs. Le Dépositaire est aussi responsable de la supervision de l'Administrateur afin de s'assurer que les intérêts des investisseurs sont protégés. Le Dépositaire et l'Administrateur doivent être totalement indépendants	Un Dépositaire (basé au Luxembourg) est chargé de la garde des actifs du fonds et s'assure que les intérêts des investisseurs sont préservés. Le Dépositaire est aussi responsable de la supervision de la société de gestion afin de s'assurer que les intérêts des investisseurs sont protégés. Le Dépositaire est soumis à des règles relatives à son indépendance

STRUCTURE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTATION		
	OEIC	SICAV
Séparation des passifs entre les compartiments	La législation permettant la séparation des passifs entre les compartiments dans une OEIC à compartiments multiples est prévue par le droit britannique. Ceci signifie que les actifs de chaque compartiment sont isolés des autres au sein de la gamme.	La séparation des passifs entre les compartiments est prévue par le droit luxembourgeois. Ceci signifie que les actifs de chaque compartiment sont isolés des autres au sein de la gamme.
Rapports financiers et normes comptables	Elle suit les principes comptables en vigueur au Royaume-Uni (« UK GAAP »), l'Investment Association Statement of Recommended Practice (« IA SORP ») et le COLL.	Elle suit les principes comptables en vigueur au Luxembourg (« Lux GAAP ») et la Loi de 2010.
Pouvoirs d'investissement et d'emprunt	Dans le cadre d'un OPCVM, ils découlent de la Directive OPCVM, mais un compartiment n'a pas besoin de tirer parti de tous les pouvoirs d'investissement et d'emprunt disponibles. Veuillez consulter le prospectus pour des informations détaillées.	Dans le cadre d'un OPCVM, ils découlent de la Directive OPCVM, mais un compartiment n'a pas besoin de tirer parti de tous les pouvoirs d'investissement et d'emprunt disponibles. Veuillez consulter le prospectus pour des informations détaillées.

FISCALITÉ DU FONDS		
	OEIC	SICAV
Au niveau du Fonds	Chaque compartiment d'une OEIC est considéré comme une société distincte à des fins fiscales au Royaume-Uni. Ils sont exonérés de l'impôt sur les dividendes perçus (d'origine britannique ou non). Bien que les OEIC soient, en principe, redevables de l'impôt sur les sociétés britannique de 20 % sur les intérêts et tout autre revenu d'investissement qu'ils reçoivent, leurs dépenses sont déductibles d'impôts de sorte que les fonds d'actions ne paient pas typiquement d'impôts britanniques.	Les compartiments d'une SICAV sont exonérés de l'impôt luxembourgeois sur le revenu et les plus-values.
Au niveau des investissements	Les compartiments des OEIC peuvent être assujettis à un impôt étranger sur les revenus et plus-values étrangers, qui est prélevé par le pays d'origine de ces revenus et plus-values. Le Royaume-Uni compte un nombre important de conventions de double imposition conclues avec d'autres pays qui sont presque toutes avantageuses pour les OEIC, car l'impôt étranger sur les revenus d'investissement ou plus-values est réduit de manière générale.	Les compartiments des SICAV peuvent aussi être assujettis à un impôt étranger sur les revenus et plus-values étrangers, qui est prélevé par le pays d'origine de ces revenus et plus-values. Le Luxembourg compte un certain nombre de conventions de double imposition conclues avec d'autres pays dont certaines sont avantageuses pour les SICAV, car l'impôt étranger sur les revenus d'investissement ou plus-values est quelquefois réduit. Selon la composition du portefeuille et la stratégie du Compartiment, il peut donc y avoir certaines différences dans le rendement après impôts entre une structure OEIC et une structure SICAV en raison des différences dans les conventions de double imposition.
Autres impôts des Fonds	Néant	Taxe d'abonnement de 0,05 % par an pour les investisseurs particuliers des classes d'actions et 0,01 % pour les investisseurs institutionnels des classes d'actions, basée sur la valeur liquidative de la classe d'action concernée.

FISCALITÉ DES INVESTISSEURS		
	OEIC	SICAV
Revenu et plus-values	Les investisseurs qui ne sont pas des contribuables résidant au Royaume-Uni ne sont pas soumis à l'impôt sur les plus-values ou revenus au Royaume-Uni à l'exception de ceux qui ont un établissement permanent au Royaume-Uni. Ils sont toutefois redevables de l'impôt sur le revenu local et de l'impôt sur les plus-values de leur pays de résidence. Si vous avez d'autres questions, veuillez consulter un conseiller fiscal professionnel.	Les investisseurs qui ne sont pas des contribuables résidant au Luxembourg ne sont pas soumis à l'impôt sur les plus-values ou revenus au Luxembourg à l'exception de ceux qui ont un établissement permanent au Luxembourg. Ils sont toutefois redevables de l'impôt sur le revenu local et de l'impôt sur les plus-values de leur pays de résidence. Si vous avez d'autres questions, veuillez consulter un conseiller fiscal professionnel.
Retenue à la source sur les dividendes	Il n'y a pas de retenue à la source sur les dividendes provenant d'une OEIC.	Il n'y a pas de retenue à la source sur les dividendes provenant d'une SICAV.

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

Partie B – Comparaison des principales caractéristiques des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND ET THREADNEEDLE (LUX) – AMERICAN EXTENDED ALPHA

Le tableau ci-dessous offre une comparaison des principales caractéristiques des Fonds.

Pour de plus amples informations sur le fonds Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha, veuillez consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur. Les prospectus de Threadneedle Investment Funds ICVC et de Threadneedle (Lux) sont également disponibles sur demande, sans frais, auprès de TISL ou sur columbiathreadneedle.com.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS												
	American Extended Alpha Fund	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha												
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement de l'American Extended Alpha Fund est de réaliser une croissance du capital supérieure à la moyenne.	Assurer une appréciation du capital												
Politique d'investissement	<p>La politique d'investissement de l'Administrateur consiste à gérer activement une exposition principalement sur des actions des sociétés domiciliées en Amérique du Nord ou y exerçant une grande partie de leurs activités, en investissant directement ou indirectement dans lesdits titres. Si l'Administrateur le juge utile, un tiers au plus de la totalité des actifs du Fonds pourra être également investi sur des marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord. L'exposition sur l'Amérique du Nord et les autres marchés peut être obtenue par le biais de positions longues et courtes.</p> <p>L'Administrateur peut investir dans des actions, des produits dérivés, des transactions à terme et des organismes de placement collectif. L'Administrateur peut également investir dans d'autres titres (notamment des titres à intérêt fixe et des titres du marché monétaire), des dépôts et des liquidités.</p> <p>En vue d'obtenir une exposition courte, l'Administrateur investira dans des produits dérivés. L'Administrateur peut également investir dans des produits dérivés pour obtenir une exposition longue.</p> <p>Il est prévu que le Gestionnaire d'investissement obtiendra une partie de son exposition longue et courte en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Gestionnaire à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs du Fonds seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>30 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %	<p>Le Portefeuille investira principalement directement ou indirectement dans des actions émises par des sociétés domiciliées en Amérique du Nord ou y exerçant une grande partie de leurs activités.</p> <p>Le Portefeuille peut à titre subsidiaire investir dans d'autres marchés que l'Amérique du Nord.</p> <p>L'exposition du Portefeuille sur ces marchés peut être obtenue par le biais de positions longues et courtes.</p> <p>Le Portefeuille peut investir dans des actions, des produits dérivés, des transactions à terme et des OPC. Le Portefeuille peut également détenir des liquidités, des certificats de dépôt et des Instruments du Marché monétaire.</p> <p>Le Portefeuille investira dans des produits dérivés pour obtenir une exposition courte et une exposition longue.</p> <p>Le Sous-Conseiller peut choisir d'utiliser une ou plusieurs méthodes d'investissement précitées. Il est toutefois prévu que le Sous-Conseiller obtiendra une partie de son exposition courte en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance économique d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Sous-Conseiller à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs du Portefeuille seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>30 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Sous-Conseiller considère l'Indice S&P 500, dont les composantes représentent environ 500 des plus grandes sociétés inscrites à la Bourse de New York ou au NASDAQ, comme un point de référence approprié par rapport auquel la performance du Fonds peut être évaluée dans le temps.</p>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %												
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %												

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	American Extended Alpha Fund	Threadneedle (Lux) - American Extended Alpha
Recours aux produits dérivés	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille
Commissions imputées au capital	Non	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital
Montant des frais courants (au 30 avril 2018 pour le Fond existant et estimé pour le Fonds luxembourgeois)	Classe 1 : 1,64 % Classe 2 : 0,82 % Classe Z : 0,89 %	Classe 1 : 1,69 % Classe 8 : 0,87 % Classe 3 : 0,94 %
Frais, commissions et dépenses		
Frais de rachat	Néant	Néant
Frais d'échange	Néant	Néant
Droits d'entrée	Classe 1 UK : Jusqu'à 3,75 % du montant brut investi Classe 1 Non-UK : Jusqu'à 5 % du montant brut investi Classe 2 : 0 % Classe Z : Jusqu'à 3 % du montant brut investi	Classe 1 : Jusqu'à 5 % du montant brut investi Classe 3 : Actions : Jusqu'à 3 % du montant brut investi Classe 8 : Actions : 0 %
Commission de gestion annuelle	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 2 : 0,75 % par an Classe Z : 0,75 % par an	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 8 : 0,75 % par an Classe 3 : 0,75 % par an
Commissions de performance	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions
Frais du dépositaire	0,01 %	Inclus dans les frais de fonctionnement fixes
Commission de l'Agent de Registre/Frais de fonctionnement	Classe 1 : 0,11 % par an Classe 2 : 0,035 % par an Classe Z : 0,11 % par an	Classe 1 : 0,19 % par an Classe 8 : 0,12 % par an Classe 3 : 0,19 % par an
Frais prélevés sur le revenu ?	Oui	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital
Classes d'Actions proposées	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 2 à revenus réinvestis et à revenus Actions de Classe Z à revenus réinvestis	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 8 à revenus réinvestis et à revenus Actions de Classe 3 à revenus réinvestis
Montants minimums d'investissement		
Montant forfaitaire	Classe 1 : 2 500 EUR, 3 000 USD Classe 2 : 0,75 million EUR, 0,80 million USD Classe Z : 1,50 million EUR, 1,50 million USD, 1,50 million CHF	S.O.
Avoir	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 750 000 EUR, 750 000 USD, 750 000 CHF	S.O.
Montant complémentaire	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 75 000 EUR, 75 000 USD, 75 000 CHF	S.O.
Dépôts réguliers	Minimum - 50 GBP Maximum - Néant Par Prélèvement automatique	Non disponible
Retraits réguliers	Sous réserve d'un minimum de 50 GBP, et d'une valeur des participations du fonds d'au moins 500 GBP	Non disponible
Horaire limite de négociation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation
Heure d'évaluation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	Clôture des marchés mondiaux, chaque Jour de Négociation
Clôture des périodes comptables		
Annuel	le 30 avril	le 31 mars
Intermédiaire	le 31 octobre	le 30 septembre
Dates de paiement du revenu		
Annuel	le 30 juin	En ce qui concerne les classes d'actions de distribution, les distributions sont versées au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Dates de détachement du dividende		
Annuel	le 1 ^{er} mai	Au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	American Extended Alpha Fund	Threadneedle (Lux) - American Extended Alpha
Prestataires de services		
Administrateur de la Société/Société de Gestion	Threadneedle Investment Services Limited	Threadneedle Management Luxembourg S.A.
Dépositaire	Citibank Europe plc, succursale britannique	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg
Agent de garde	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Agent Administratif	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited	Threadneedle Asset Management Limited
Agent de Registre	Threadneedle Investment Services Limited, délégation à DST Financial Services Europe Limited	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. N.B. DST et IFDS font partie du même groupe de sociétés.
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers LLP	PricewaterhouseCoopers, <i>société coopérative</i>

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

ASIA FUND ET THREADNEEDLE (LUX) – ASIA EQUITIES

Le tableau ci-dessous offre une comparaison des principales caractéristiques des Fonds.

Pour de plus amples informations sur le fonds Threadneedle (Lux) – Asia Equities, veuillez consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur. Les prospectus de Threadneedle Investment Funds ICVC et de Threadneedle (Lux) sont également disponibles sur demande, sans frais, auprès de TISL ou sur columbiathreadneedle.com.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	Asia Fund	Threadneedle (Lux) – Asia Equities
Objectif d'investissement	Réaliser une croissance du capital.	Assurer l'appréciation du capital
Politique d'investissement	La politique d'investissement de l'Administrateur consiste à investir les actifs du Fonds principalement dans des actions de sociétés domiciliées en Asie (sauf au Japon) ou y exerçant une grande partie de leurs activités (sauf au Japon). Il peut, en outre, investir dans d'autres titres comme des titres à revenus fixes, d'autres actions et des titres du marché monétaire. Le Fonds peut investir jusqu'à 40 % de sa Valeur nette d'inventaire en Actions A chinoises par le biais du Programme China-Hong Kong Stock Connect.	Le Portefeuille Asia Equities cherche à assurer l'appréciation du capital en investissant principalement dans actions émises par des sociétés domiciliées en Asie (sauf au Japon) ou y exerçant une grande partie de leurs activités (sauf au Japon), y compris via des certificats de dépôts. Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de sa Valeur nette d'inventaire en Actions A chinoises par le biais du Programme China-Hong Kong Stock Connect. Le Portefeuille peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, à des fins de couverture. Le Sous-Conseiller considère que l'Indice MSCI All Countries Asia Pacific ex Japan constitue une mesure de performance appropriée pour les grandes et moyennes entreprises de la région Asie-Pacifique (à l'exclusion du Japon). Il constitue un point de référence utile par rapport auquel la performance du Portefeuille peut être évaluée au fil du temps.
Recours aux produits dérivés	À des fins de gestion efficace de portefeuille	À des fins de gestion efficace de portefeuille.
Commissions imputées au capital	Non	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Montant des frais courants (au 7 mars 2018 pour le Fond existant et estimé pour le Fonds luxembourgeois)	Classe 1 : 1,67 % Classe 2 : 1,11 % Classe Z : 0,93 %	Classe 1 : 1,70 % Classe 8 : 1,16 % Classe 3 : 0,98 %
Frais, commissions et dépenses		
Frais de rachat	Néant	Néant
Frais d'échange	Néant	Néant
Droits d'entrée	Classe 1 UK : Jusqu'à 3,75 % du montant brut investi. Classe 1 Non-UK : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 2 : 0 % Classe Z : Jusqu'à 3 % du montant brut investi.	Classe 1 : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 3 : Actions : Jusqu'à 3 % du montant brut investi. Classe 8 : Actions : 0 %
Commission de gestion annuelle	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 2 : 1,00 % par an Classe Z : 0,75 % par an	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 8 : 1,00 % par an Classe 3 : 0,75 % par an
Frais du dépositaire	0,01 %	Inclus dans les frais de fonctionnement fixes
Commission de l'Agent de Registre/Frais de fonctionnement	Classe 1 : 0,11 % par an Classe 2 : 0,035 % par an Classe Z : 0,11 % par an	Classe 1 : 0,20 % par an Classe 8 : 0,16 % par an Classe 3 : 0,23 % par an
Frais prélevés sur le revenu ?	Oui	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEAIS
	Asia Fund	Threadneedle (Lux) - Asia Equities
Classes d'Actions proposées	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 2 à revenus réinvestis Actions de Classe Z à revenus réinvestis	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 8 à revenus réinvestis Actions de Classe 3 à revenus réinvestis
Montants minimums d'investissement		
Montant forfaitaire	Classe 1 : 2 500 EUR, 3 000 USD Classe 2 : 0,75 million EUR, 0,80 million USD Classe Z : 1,50 million USD	S.O.
Avoir	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 750 000 USD	S.O.
Montant complémentaire	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 75 000 USD	S.O.
Dépôts réguliers	Minimum - 50 GBP Maximum - Néant Par Prélèvement automatique	Non disponible
Retraits réguliers	Sous réserve d'un minimum de 50 GBP, et d'une valeur des participations du fonds d'au moins 500 GBP	Non disponible
Horaire limite de négociation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation
Heure d'évaluation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	Clôture des marchés mondiaux, chaque Jour de Négociation
Clôture des périodes comptables		
Annuel	le 7 mars	le 31 mars
Intermédiaire	le 7 septembre	le 30 septembre
Date de paiement du revenu		
Annuel	le 7 mai	En ce qui concerne les classes d'actions de distribution, les distributions sont versées au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Dates de détachement du dividende		
Annuel	le 8 mars	Au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Prestataires de services		
Administrateur de la Société/Société de Gestion	Threadneedle Investment Services Limited	Threadneedle Management Luxembourg S.A.
Dépositaire	Citibank Europe plc, succursale britannique	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg
Agent de garde	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Agent Administratif	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited	Threadneedle Asset Management Limited
Agent de Registre	Threadneedle Investment Services Limited, délégation à DST Financial Services Europe Limited	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. N.B. DST et IFDS font partie du même groupe de sociétés.
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers LLP	PricewaterhouseCoopers, <i>société coopérative</i>

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

GLOBAL EXTENDED ALPHA FUND ET THREADNEEDLE (LUX) – GLOBAL EXTENDED ALPHA

Le tableau ci-dessous offre une comparaison des principales caractéristiques des Fonds.

Pour de plus amples informations sur le fonds Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha, veuillez consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur. Les prospectus de Threadneedle Investment Funds ICVC et de Threadneedle (Lux) sont également disponibles sur demande, sans frais, auprès de TISL ou sur columbiathreadneedle.com.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS												
	Global Extended Alpha Fund	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha												
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement de Global Extended Alpha Fund est de réaliser une croissance du capital à long terme.	Assurer l'appréciation du capital												
Politique d'investissement	<p>La politique d'investissement de l'Administrateur consiste à gérer activement une exposition en investissant directement ou indirectement dans les actions des sociétés du monde entier, y compris des sociétés situées dans des marchés développés et émergents. L'exposition sur ces marchés pourra être obtenue par le biais de positions longues et courtes.</p> <p>L'Administrateur peut investir dans des actions, des produits dérivés, des transactions à terme et des organismes de placement collectif. L'Administrateur peut également investir dans d'autres titres (notamment des titres à intérêt fixe et des titres du marché monétaire), des dépôts et des liquidités.</p> <p>En vue d'obtenir une exposition courte, l'Administrateur investira dans des produits dérivés. L'Administrateur peut également investir dans des produits dérivés pour obtenir une exposition longue.</p> <p>Il est prévu que le Gestionnaire d'investissement obtiendra une partie de son exposition longue et courte en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Gestionnaire d'investissement à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs du Fonds seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="438 1702 941 1870"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>30 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %	<p>Le Portefeuille Global Extended Alpha cherche à assurer une appréciation du capital.</p> <p>Le Portefeuille investira principalement directement ou indirectement dans les actions du monde entier, y compris celles émises par de sociétés des pays développés et émergents. L'exposition sur ces marchés pourra être obtenue par le biais de positions longues et courtes.</p> <p>Le Portefeuille peut investir dans des actions, notamment des certificats de dépôt, des produits dérivés, des transactions à terme et des OPC éligibles. Le Portefeuille peut également détenir des liquidités, des certificats de dépôt et des Instruments du Marché monétaire.</p> <p>Le Portefeuille investira dans des produits dérivés pour obtenir une exposition courte et une exposition longue.</p> <p>Le Sous-Conseiller peut choisir d'utiliser une ou plusieurs méthodes d'investissement précitées. Il est toutefois prévu que le Sous-Conseiller obtiendra une partie de son exposition courte et longue en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Sous-Conseiller à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs du Portefeuille seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="965 1657 1460 1825"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>30 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Sous-Conseiller considère que l'Indice MSCI World fournit une mesure globale de la performance des marchés boursiers partout dans le monde. Il constitue un point de référence utile par rapport auquel la performance du Portefeuille peut être évaluée au fil du temps.</p>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %												
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	30 % - 60 %												
Recours aux produits dérivés	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille.												
Commissions imputées au capital	Non	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.												

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	Global Extended Alpha Fund	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha
Montant des frais courants (au 30 avril 2018 pour le Fond existant et estimé pour le Fonds luxembourgeois)	Classe 1 : 1,64 % Classe 2 : 0,82 %	Classe 1 : 1,69 % Classe 8 : 0,87 %
Frais, commissions et dépenses		
Frais de rachat	Néant	Néant
Frais d'échange	Néant	Néant
Droits d'entrée	Classe 1 UK : Jusqu'à 3,75 % du montant brut investi. Classe 1 Non-UK : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 2 : 0 %	Classe 1 : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 8 : Actions : 0 %
Commission de gestion annuelle	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 2 : 0,75 % par an	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 8 : 0,75 % par an
Commissions de performance	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions
Frais du dépositaire	0,01 %	Inclus dans les frais de fonctionnement fixes
Commission de l'Agent de Registre/Frais de fonctionnement	Classe 1 : 0,11 % par an Classe 2 : 0,035 % par an	Classe 1 : 0,19 % par an Classe 8 : 0,12 % par an
Frais prélevés sur le revenu ?	Oui	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Classes d'Actions proposées	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 2 à revenus réinvestis	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 8 à revenus réinvestis
Montants minimums d'investissement		
Montant forfaitaire	Classe 1 : 2 500 EUR, 3 000 USD Classe 2 : 750 000 EUR, 800 000 USD	S.O.
Avoir	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD	S.O.
Montant complémentaire	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD	S.O.
Dépôts réguliers	Minimum – 50 GBP Maximum – Néant Par Prélèvement automatique	Non disponible
Retraits réguliers	Sous réserve d'un minimum de 50 GBP, et d'une valeur des participations du fonds d'au moins 500 GBP	Non disponible
Horaire limite de négociation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation
Heure d'évaluation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	Clôture des marchés mondiaux, chaque Jour de Négociation
Clôture des périodes comptables		
Annuel	le 30 avril	le 31 mars
Intermédiaire	le 31 octobre	le 30 septembre
Date de paiement du revenu		
Annuel	le 30 juin	En ce qui concerne les classes d'actions de distribution, les distributions sont versées au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Dates de détachement du dividende		
Annuel	le 1 ^{er} mai	Au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Prestataires de services		
Administrateur de la Société/Société de Gestion	Threadneedle Investment Services Limited	Threadneedle Management Luxembourg S.A.
Dépositaire	Citibank Europe plc, succursale britannique	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg
Agent de garde	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Agent Administratif	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited	Threadneedle Asset Management Limited
Agent de Registre	Threadneedle Investment Services Limited, délégation à DST Financial Services Europe Limited	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. N.B. DST et IFDS font partie du même groupe de sociétés.
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers LLP	PricewaterhouseCoopers, société coopérative

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

GLOBAL SELECT FUND ET THREADNEEDLE (LUX) – GLOBAL SELECT

Le tableau ci-dessous offre une comparaison des principales caractéristiques des Fonds.

Pour de plus amples informations sur le fonds Threadneedle (Lux) – Global Select, veuillez consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur. Les prospectus de Threadneedle Investment Funds ICVC et de Threadneedle (Lux) sont également disponibles sur demande, sans frais, auprès de TISL ou sur columbiathreadneedle.com.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	Global Select Fund	Threadneedle (Lux) – Global Select
Objectif d'investissement	Réaliser une croissance du capital supérieure à la moyenne.	Réaliser un revenu et une appréciation du capital.
Politique d'investissement	La politique d'investissement de l'Administrateur consiste à investir les actifs du Fonds principalement dans les actions de sociétés du monde entier. Le portefeuille peut être concentré géographiquement ou encore sur des titres ou des secteurs d'activités, pouvant entraîner des niveaux de volatilité accrus. Si l'Administrateur le juge utile, il peut en outre investir dans d'autres titres (tels que des titres à revenu fixe, d'autres actions et des titres du marché monétaire).	Le Portefeuille Global Select cherche à assurer une appréciation de capital en investissant principalement dans des actions du monde entier. L'approche d'investissement « sélective » du Portefeuille lui permet de prendre des positions significatives dans des actions et des secteurs, ce qui peut entraîner des niveaux de volatilité accrus. Le Portefeuille peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, à des fins de couverture. Le Sous-Conseiller se référera à l'indice MSCI All Countries World dans le cadre du processus d'investissement. Le Portefeuille ne vise pas à suivre l'indice et ne détiendra pas tous les titres composant l'indice. Il peut également investir dans des titres hors indice.
Recours aux produits dérivés	À des fins de gestion efficace de portefeuille	À des fins de gestion efficace de portefeuille.
Commissions imputées au capital	Non	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Montant des frais courants (au 7 mars 2018 pour le Fonds existant et estimé pour le Fonds luxembourgeois)	Classe 1 : 1,67 % Classe 2 : 1,06 % Classe Z : 0,88 %	Classe 1 : 1,68 % Classe 8 : 1,11 % Classe 3 : 0,90 %
Frais, commissions et dépenses		
Frais de rachat	Néant	Néant
Frais d'échange	Néant	Néant
Droits d'entrée	Classe 1 UK : Jusqu'à 3,75 % du montant brut investi. Classe 1 Non-UK : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 2 : 0 % Classe Z : Jusqu'à 3 % du montant brut investi	Classe 1 : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 3 : Actions : Jusqu'à 3 % du montant brut investi. Classe 8 : Actions : 0 %
Commission de gestion annuelle	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 2 : 1,00 % par an Classe Z : 0,75 % par an	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 8 : 1,00 % par an Classe 3 : 0,75 % par an
Frais du dépositaire	0,01 %	Inclus dans les frais de fonctionnement fixes
Commission de l'Agent de Registre/Frais de fonctionnement	Classe 1 : 0,11 % par an Classe 2 : 0,035 % par an Classe Z : 0,08 % par an	Classe 1 : 0,18 % par an Classe 8 : 0,11 % par an Classe 3 : 0,15 % par an
Frais prélevés sur le revenu ?	Oui	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Classes d'Actions proposées	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 2 à revenus réinvestis Actions de Classe Z à revenus réinvestis	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 8 à revenus réinvestis Actions de Classe 3 à revenus réinvestis

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	Global Select Fund	Threadneedle (Lux) - Global Select
Montants minimums d'investissement		
Montant forfaitaire	Classe 1 : 2 500 EUR, 3 000 USD Classe 2 : 750 000 EUR, 800 000 USD Classe Z : 1,5 million USD	S.O.
Avoir	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 750 000 USD	S.O.
Montant complémentaire	Classe 1 : 750 EUR, 750 USD Classe 2 : 40 000 EUR, 40 000 USD Classe Z : 75 000 USD	S.O.
Dépôts réguliers	Minimum - 50 GBP Maximum - Néant Par Prélèvement automatique	Non disponible
Retraits réguliers	Sous réserve d'un minimum de 50 GBP, et d'une valeur des participations du fonds d'au moins 500 GBP	Non disponible
Horaire limite de négociation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation
Heure d'évaluation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	Clôture des marchés mondiaux, chaque Jour de Négociation
Clôture des périodes comptables		
Annuel	le 7 mars	le 31 mars
Intermédiaire	le 7 septembre	le 30 septembre
Date de paiement du revenu		
Annuel	le 7 mai	En ce qui concerne les classes d'actions de distribution, les distributions sont versées au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Dates de détachement du dividende		
Annuel	le 8 mars	Au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Prestataires de services		
Administrateur de la Société/Société de Gestion	Threadneedle Investment Services Limited	Threadneedle Management Luxembourg S.A.
Dépositaire	Citibank Europe plc, succursale britannique	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg
Agent de garde	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Agent Administratif	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited	Threadneedle Asset Management Limited
Agent de Registre	Threadneedle Investment Services Limited, délégation à DST Financial Services Europe Limited	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. N.B. DST et IFDS font partie du même groupe de sociétés.
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers LLP	PricewaterhouseCoopers, société coopérative

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

UK ABSOLUTE ALPHA FUND ET THREADNEEDLE (LUX) – UK ABSOLUTE ALPHA

Le tableau ci-dessous offre une comparaison des principales caractéristiques des Fonds.

Pour de plus amples informations sur Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha, veuillez consulter le Document d'informations clés pour l'Investisseur. Les prospectus Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC et Threadneedle (Lux) sont aussi disponibles gratuitement sur demande auprès de TISL ou sur columbiathreadneedle.com.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS												
	UK Absolute Alpha Fund	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha												
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement de UK Absolute Alpha Fund est d'atteindre un rendement absolu sur le long terme, quelles que soient les conditions de marché, et un rendement positif sur une période de 12 mois. Le capital est exposé à des risques et rien ne permet de garantir qu'un tel rendement sera atteint dans un délai de 12 mois ou tout autre délai.	Le fonds UK Absolute Alpha Portfolio a pour objectif d'atteindre un rendement absolu, décorrélé des conditions de marchés.												
Politique d'investissement	<p>La politique d'investissement de l'Administrateur consiste à investir principalement dans : des actions, ou produits dérivés associés aux actions, émis par des sociétés domiciliées au Royaume-Uni (ou des entreprises y exerçant la majorité de leurs activités), des titres à intérêt fixe, des liquidités ou des instruments du marché monétaire. Si l'Administrateur le juge utile, il pourra investir dans des titres et des produits dérivés émis par des sociétés dont le siège social n'est pas situé au Royaume-Uni. L'exposition du Fonds à une action pourra être obtenue par le biais de positions longues et courtes.</p> <p>L'Administrateur pourra prendre des positions longues et courtes en utilisant des produits dérivés et des transactions à terme. De plus, en vue d'obtenir une exposition longue, l'Administrateur peut investir dans des actions, des organismes de placement collectif, y compris des fonds indiciels négociables en Bourse, et/ou des indices associés. Il est prévu que le Gestionnaire d'investissement obtiendra une partie de son exposition longue et courte en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Gestionnaire d'investissement à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs du Fonds seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="438 1825 941 1993"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>20 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	20 % - 60 %	<p>Le Portefeuille investira à titre principal directement ou indirectement dans des actions, ou des titres liés à des produits dérivés émis par des sociétés domiciliées au Royaume-Uni ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Le Portefeuille peut, à titre subsidiaire, investir dans des titres et des produits dérivés émis par des sociétés situées en dehors du Royaume-Uni. Le Portefeuille peut également détenir des liquidités, des certificats de dépôt et des Instruments du Marché monétaire.</p> <p>Le Portefeuille prendra des positions longues et courtes en utilisant des produits dérivés et des transactions à terme. De plus, en vue d'obtenir une position longue, le Portefeuille peut investir dans des actions, des positions sur indice d'actions, des OPC éligibles, y compris des fonds indiciels d'OPCVM négociables en Bourse.</p> <p>Le Sous-Conseiller peut choisir d'utiliser une ou plusieurs méthodes d'investissement précitées. Il est toutefois prévu que le Sous-Conseiller obtiendra son exposition courte en investissant dans un seul contrat d'échange de rendement global convenu avec une contrepartie, lorsque le rendement est lié à la performance économique d'un portefeuille d'investissements gérés activement. Ces investissements consisteront principalement en titres apparentés à des actions, fonds négociés en Bourse et positions sur indice d'actions, sélectionnés par le Sous-Conseiller à sa seule et entière discrétion.</p> <p>Il est prévu que les actifs précités seront soumis à des contrats d'échange de rendement global selon les proportions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="965 1803 1460 1971"> <thead> <tr> <th></th> <th>Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire</th> <th>Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement global swaps</td> <td>200 %</td> <td>20 % - 60 %</td> </tr> </tbody> </table>		Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire	Rendement global swaps	200 %	20 % - 60 %
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	20 % - 60 %												
	Proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire	Proportion attendue de la Valeur nette d'inventaire												
Rendement global swaps	200 %	20 % - 60 %												

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	UK Absolute Alpha Fund	Threadneedle (Lux) - UK Absolute Alpha
Recours aux produits dérivés	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille	Oui, à des fins d'investissement et de gestion optimale de son portefeuille.
Commissions imputées au capital	Non	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Montant des frais courants (au 30 avril 2018 pour le Fond existant et estimé pour le Fonds luxembourgeois)	Classe 1 : 1,63 % Classe 2 : 1,06 % Classe Z : 0,88 %	Classe 1 : 1,68 % Classe 8 : 1,11 % Classe 3 : 0,93 %
Frais, commissions et dépenses		
Frais de rachat	Néant	Néant
Frais d'échange	Néant	Néant
Droits d'entrée	Classe 1 UK : Jusqu'à 3,75 % du montant brut investi. Classe 1 Non-UK : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 2 : 0 % Classe Z : Jusqu'à 3 % du montant brut investi	Classe 1 : Jusqu'à 5 % du montant brut investi. Classe 3 : Actions : Jusqu'à 3 % du montant brut investi. Classe 8 : Actions : 0 %
Commission de gestion annuelle	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 2 : 1,00 % par an Classe Z : 0,75 % par an	Classe 1 : 1,50 % par an Classe 8 : 1,00 % par an Classe 3 : 0,75 % par an
Commissions de performance	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions	20 % du « Rendement excédentaire » de la Classe d'actions
Frais du dépositaire	0,01 %	Inclus dans les frais de fonctionnement fixes
Commission de l'Agent de Registre/Frais de fonctionnement	Classe 1 : 0,11 % par an Classe 2 : 0,035 % par an Classe Z : 0,11 % par an	Classe 1 : 0,18 % par an Classe 8 : 0,11 % par an Classe 3 : 0,18 % par an
Frais prélevés sur le revenu ?	Oui	S.O., aucune distinction entre le revenu et le capital.
Classes d'Actions proposées	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 2 à revenus réinvestis Actions de Classe Z à revenus réinvestis	Actions de Classe 1 à revenus réinvestis Actions de Classe 8 à revenus réinvestis Actions de Classe 3 à revenus réinvestis
Montants minimums d'investissement		
Montant forfaitaire	Classe 1 : 2 500 EUR Classe 2 : 750 000 EUR Classe Z : 1,5 million EUR, 1,5 million CHF	S.O.
Avoir	Classe 1 : 750 EUR Classe 2 : 40 000 EUR Classe Z : 750 000 EUR, 750 000 CHF	S.O.
Montant complémentaire	Classe 1 : 2 000 EUR Classe 2 : 40 000 EUR Classe Z : 75 000 EUR, 75 000 CHF	S.O.
Dépôts réguliers	Minimum - 50 GBP Maximum - Néant Par Prélèvement automatique	Non disponible
Retraits réguliers	Sous réserve d'un minimum de 50 GBP, et d'une valeur des participations du fonds d'au moins 500 GBP	Non disponible
Horaire limite de négociation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	15 h 00, heure de Luxembourg, chaque Jour de Négociation
Heure d'évaluation	13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni), chaque Jour de négociation	Clôture des marchés mondiaux, chaque Jour de Négociation
Clôture des périodes comptables		
Annuel	le 30 avril	le 31 mars
Intermédiaire	le 31 octobre	le 30 septembre
Date de paiement du revenu		
Annuel	le 30 juin	En ce qui concerne les classes d'actions de distribution, les distributions sont versées au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.
Dates de détachement du dividende		
Annuel	le 1 ^{er} mai	Au moins une fois par an, et plus fréquemment pour certaines classes d'actions.

	FONDS EXISTANT	FONDS LUXEMBOURGEOIS
	UK Absolute Alpha Fund	Threadneedle (Lux) - UK Absolute Alpha
Prestataires de services		
Administrateur de la Société/Société de Gestion	Threadneedle Investment Services Limited	Threadneedle Management Luxembourg S.A.
Dépositaire	Citibank Europe plc, succursale britannique	Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg
Agent de garde	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Agent Administratif	Citibank N.A.	Citibank N.A.
Gestionnaire d'Investissement	Threadneedle Asset Management Limited	Threadneedle Asset Management Limited
Agent de Registre	Threadneedle Investment Services Limited, délégation à DST Financial Services Europe Limited	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. N.B. DST et IFDS font partie du même groupe de sociétés.
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers LLP	PricewaterhouseCoopers, <i>société coopérative</i>

COMPARAISON ENTRE LES FONDS EXISTANTS ET LES FONDS LUXEMBOURGEOIS

Partie C – Codes des classes d’actions

Il existe quelques différences au niveau des codes des classes d’actions des Fonds Existants et des Fonds Luxembourgeois. La liste complète est fournie dans les tableaux ci-dessous.

Fonds existant			Nouveau Fonds		
Actions existantes (type de classe d’actions)		ISIN	Nouvelles actions (type de classe d’actions)		ISIN
American Extended Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	GB00B28CN800	Threadneedle (Lux) – American Extended Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR	LU1864948812
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes	GB00B3FQM528		Actions à revenus réinvestis de Classe 1EH EUR couvertes	LU1864948903
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	GB00B28CMR29		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD	LU1864949034
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	GB00B28CNC41		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR	LU1864949208
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	GB00B28CMX88		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD	LU1879200605
	Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes	GB00BD6SYN99		Actions à revenus de Classe 8EC EUR couvertes	LU1864949547
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes	GB00BD6T1085		Actions à revenus réinvestis de Classe 3FH CHF couvertes	LU1864949620
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes	GB00BD6SWK29		Actions à revenus réinvestis de Classe 3EH EUR couvertes	LU1864949463
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	GB00B7S7GL44		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD	LU1864949380
Asia Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	GB00B0WVGL36	Threadneedle (Lux) – Asia Equities	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR	LU1864951527
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	GB0002770203		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD	LU1864951790
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	GB00B0WH6H73		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR	LU1864951360
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	GB0030810799		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD	LU1864951444
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	GB00BJS8S155		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD	LU1864951873
Global Extended Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	GB00B3B0FD70	Threadneedle (Lux) – Global Extended Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR	LU1864956328
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	GB00B3B0FG02		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD	LU1864956591
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	GB00B3B0F598		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR	LU1864956161
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	GB00B3B0F713		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD	LU1864956245

Fonds existant			Nouveau Fonds		
Actions existantes (type de classe d'actions)		ISIN	Nouvelles actions (type de classe d'actions)		ISIN
Global Select Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	GB00B0WHN872	Threadneedle (Lux) – Global Select	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR	LU1864957136
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD	GB0002769312		Actions à revenus réinvestis de Classe 1U USD	LU1864957219
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	GB00B3KZX518		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR	LU1864957300
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD	GB00B3KZX625		Actions à revenus réinvestis de Classe 8U USD	LU1864957482
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD	GB00B9283R20		Actions à revenus réinvestis de Classe 3U USD	LU1864957565
UK Absolute Alpha Fund	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR	GB00B53CDN14	Threadneedle (Lux) – UK Absolute Alpha	Actions à revenus réinvestis de Classe 1E EUR	LU1864958290
	Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes	GB00BWVFD82		Actions à revenus réinvestis de Classe 1EH EUR couvertes	LU1864958373
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR	GB00B550SH29		Actions à revenus réinvestis de Classe 8E EUR	LU1864958456
	Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes	GB00B53J8V53		Actions à revenus réinvestis de Classe 8EH EUR couvertes	LU1864958613
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes	GB00BZOS6Q67		Actions à revenus réinvestis de Classe 3FH CHF couvertes	LU1864958886
	Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes	GB00BZOS6N37		Actions à revenus réinvestis de Classe 3EH EUR couvertes	LU1864958704

ANNEXE 2

ACCORD DE TYPE SCHEME OF ARRANGEMENT POUR LES TRANSFERTS DE CLASSE D' ACTIONS EXISTANTES VERS LES FONDS LUXEMBOURGEOIS :

1. Définition et interprétation

- 1.1 Dans la présente Annexe 2, sauf si le contexte l'exige autrement, les termes auront la signification exprimée dans le Glossaire du début du document.
- 1.2 En outre, lorsqu'ils sont pertinents au vu du contexte, les termes qui sont définis dans les Règlements de la FCA auront la même signification dans le présent Accord.
- 1.3 Les références aux paragraphes désignent les paragraphes de l'Accord de la présente Annexe.
- 1.4 En cas de conflit entre l'Accord et l'Acte Constitutif ou le Prospectus de la Société, l'Acte Constitutif et le Prospectus prévaudront. En cas de conflit entre l'Accord et les Règlements de la FCA, ces derniers prévaudront.
- 1.5 Le présent Accord s'applique de manière distincte à chaque Classe d'Actions Existante.

2. Assemblée des Actionnaires des Classes d'Actions Existantes

- 2.1 L'Accord, ainsi que le transfert des actifs des Classes d'Actions Existantes dans la classe d'actions concernée du Fonds Luxembourgeois visé par l'Accord, est subordonné au vote de la Résolution Extraordinaire lors de l'Assemblée des Actionnaires des Classes d'Actions Existantes en vertu de laquelle les Actionnaires approuvent l'Accord relatif à la Classe d'Actions Existante et donnent l'ordre à TISL et Citibank UK de mettre en œuvre l'Accord.
- 2.2 Si la Résolution Extraordinaire est votée lors de l'Assemblée et que les conditions exposées ci-dessus sont satisfaites, l'Accord aura force exécutoire sur tous les Actionnaires de la Classe d'Actions Existante (qu'ils aient voté en faveur de cette Résolution Extraordinaire ou non, ou qu'ils aient participé au vote ou non) et l'Accord sera appliqué eu égard à la Catégorie d'Actions Existante tel qu'établi dans les paragraphes suivants. Si la Résolution Extraordinaire n'est pas votée concernant les Actions Existantes du Fonds Existant, l'Accord ne sera pas mis en œuvre et cette Classe d'Actions Existante continuera d'être exploitée par TISL.
- 2.3 Les transferts n'auront lieu que si les Résolutions Extraordinaires des Actionnaires pour les Classes d'Actions Existantes sont approuvées. Si la résolution Extraordinaire n'est pas adoptée lors de l'Assemblée d'une Classe d'Actions Existante, l'Accord sera cependant mis en œuvre pour les Classes d'Actions Existantes dont les Actionnaires auront voté en faveur de l'Accord concerné.

3. Suspension des négociations dans la Classe d'Actions Existante

- 3.1 Afin de faciliter la mise en œuvre du transfert en vertu de l'Accord, si la Résolution Extraordinaire est votée, les négociations des Actions Existantes seront suspendues immédiatement à partir de 13 h 00 heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni) à la date fixée dans le Calendrier pour chaque Classe d'Actions Existante.
- 3.2 Lors de la mise en application de l'Accord, un Actionnaire peut transférer ou vendre tout ou partie de ses Nouvelles Actions à compter du premier Jour de Négociation conformément au Prospectus de la Société Luxembourgeoise.

4. Conventions de répartition des revenus

- 4.1 Tout revenu disponible pour être alloué aux Actions Existantes qui sont des Actions à revenus à compter de la fin de la période comptable précédente jusqu'à la Date d'Effet sera transféré sur un compte de distribution du Fonds Existant et sera distribué aux porteurs de ces Actions dans les 3 *mois*. Dans le cas d'Actions Existantes qui sont des Actions à revenus réinvestis, le revenu alloué sera cumulé et intégré dans la valeur de ces Actions.
- 4.2 Pour les porteurs d'Actions Existantes dont le revenu est habituellement réinvesti, la distribution finale du revenu pour les Actions Existantes sera effectuée par le biais d'un versement unique (Voir 3 – Conditions de la proposition) après le Transfert ; le revenu de distribution continuera d'être réinvesti dans les Fonds Luxembourgeois pour ces Actionnaires exactement de la même façon que pour les Fonds Existants actuellement.

5. Calcul de la Valeur des Actions Existantes

- 5.1 La Valeur des Actions Existantes sera calculée à 01 h 01, heure du Luxembourg (00 h 01, heure du Royaume-Uni) à la Date d'Effet et conformément à la base d'évaluation établie dans l'Acte Constitutif.
- 5.2 Cette évaluation sera utilisée dans le calcul du nombre de Nouvelles Actions à émettre pour chaque Actionnaire concerné au titre du paragraphe 6 ci-après.

6. Transfert de propriété des Actions Existantes vers le Fonds Luxembourgeois et émission de Nouvelles Actions

- 6.1 Immédiatement après la Clôture des marchés mondiaux à la Date d'Effet :
- Citibank UK cessera de détenir l'actif attribuable aux Actions Existantes concernées (moins le Montant Retenu auquel il est fait référence au paragraphe 9.2 ci-dessous) en tant que dépositaire des Fonds Existants, et transférera cet actif à Citibank Luxembourg qui le détiendra et l'attribuera aux Fonds Luxembourgeois concernés, et Citibank UK effectuera ou s'assurera que ces transferts et changements de désignation soient effectués comme il se doit en conséquence ;
 - de Nouvelles Actions seront émises pour chaque Actionnaire proportionnellement au droit individuel de cet Actionnaire sur la Valeur des Actions Existantes selon la base établie dans le paragraphe 7 ci-après.
- 6.2 Toutes les Actions Existantes seront réputées avoir été annulées et cesseront d'avoir quelque valeur que ce soit.
- 6.3 Les Actionnaires seront considérés comme procédant à l'échange de leurs Actions du Fonds Existant contre de Nouvelles Actions sans frais initiaux.

7. Base d'émission des Nouvelles Actions

- 7.1 Les Actionnaires recevront de Nouvelles Actions du Fonds Luxembourgeois à la place des Actions Existantes qu'ils détiennent actuellement dans les Fonds Existants.
- 7.2 De Nouvelles Actions de la classe et du type appropriés seront émises au profit de chaque Actionnaire ayant investi dans les Fonds Existants proportionnellement au droit individuel de l'Actionnaire sur la Valeur à la Date d'Effet. La formule utilisée pour le calcul du droit de l'Actionnaire aux Nouvelles Actions est disponible sur simple demande.
- 7.3 Les prix des Actions Existantes et des Nouvelles Actions peuvent être différents. Par conséquent, le nombre de Nouvelles Actions reçues par chaque Actionnaire peut être différent du nombre d'Actions Existantes détenues précédemment dans le Fonds Existant concerné.

8. Notification de Nouvelles Actions

- 8.1 Aucun certificat ne sera émis eu égard aux Nouvelles Actions.
- 8.2 TML S.A. enverra les informations sur le nombre de Nouvelles Actions émises à chaque Actionnaire (ou, dans le cas de co-détenteurs, au co-détenteur dont le nom figure en premier sur le registre des porteurs des Classes d'Actions Existantes) dans les deux semaines suivant la Date d'Effet.

9. Montant Retenu

- 9.1 Le Montant Retenu et tout revenu en découlant continueront d'être détenus par Citibank UK comme la propriété des Fonds Existants. Ils seront utilisés par Citibank UK pour payer les passifs impayés attribuables aux Classes d'Actions Existantes des Fonds Existants conformément aux dispositions de l'Accord, de l'Acte constitutif, du Prospectus des Fonds Existants et des Règlements de la FCA.
- 9.2 Si, après le paiement de tous les passifs impayés, il subsiste un excédent sur le Montant Retenu, cet excédent, ainsi que tout revenu en découlant sera transféré au Fonds Luxembourgeois concerné pour détention par Citibank Luxembourg et attribuable à la classe d'actions concernée dans le Fonds Luxembourgeois, mais aucune émission supplémentaire d'actions du Fonds Luxembourgeois ne sera effectuée en conséquence.
- 9.3 Si le Montant Retenu est insuffisant pour couvrir les passifs du Fonds Existant, cet excédent de passif sera payé conformément aux Statuts de la Société Luxembourgeoise et aux Réglementations luxembourgeoises. Tout passif de la sorte qui ne peut être acquitté en bonne et due forme sur la propriété du Fonds Luxembourgeois sera honoré par Columbia Threadneedle Investments.

10. Coûts, dépenses et frais des Accords

- 10.1 TISL et Citibank UK continueront de percevoir leurs commissions et frais habituels pour respectivement gérer et agir en tant que dépositaire de la Société dans la mesure où ceux-ci sont attribuables aux Actions Existantes.
- 10.2 Les coûts de préparation et de mise en œuvre du transfert en vertu des Accords, y compris :
- les coûts de convocation et de tenue des Assemblées (et de toute assemblée ajournée) des Fonds Existants ; les commissions et frais payables aux conseillers professionnels au titre des transferts et des Accords ;
 - tout passif d'impôt non britannique, y compris les taxes de transfert, les frais de changement de désignation et d'enregistrement et les coûts de transaction ;
- seront payés par TISL, et non par les Fonds Existants.
- 10.3 Aucuns frais initiaux ou de conversion ne seront pris en charge par TML S.A. lors de l'émission des Nouvelles Actions.

11. TISL, TML S.A. et Citibank UK se baseront sur le registre et les certificats

TISL, TML S.A. et Citibank UK pourront chacun présumer que toutes les informations contenues dans les registres des Actionnaires des Fonds Existants à la Date d'Effet et immédiatement avant cette date sont correctes et qu'elles peuvent être utilisées dans le calcul du nombre de Nouvelles Actions des Fonds Luxembourgeois à émettre et enregistrées conformément aux Accords. TISL, TML S.A. et Citibank UK peuvent agir et se fonder sur tout certificat, avis, preuve ou information fourni(e) sur les Accords par l'une d'entre elles ou par leurs conseillers professionnels respectifs, et ne seront pas tenues responsables de toute perte pouvant en découler.

12. Modification des Accords

- 12.1 TISL, TML S.A. et Citibank UK peuvent convenir que la Date d'Effet doit être différente de celles exposées dans la présente circulaire et si tel est le cas, il sera alors procédé à des ajustements en conséquence sur les autres éléments du calendrier des Accords, tel qu'elles l'estiment approprié.
- 12.2 Les conditions des Accords peuvent être modifiées tel que convenu par TISL, TML S.A. et Citibank UK. En cas de conflit entre les Accords, les conditions de l'Acte Constitutif et/ou le Prospectus, ce sera désormais les Accords qui prévaudront. En cas de conflit entre les Réglementations régissant la Société et les Accords, ces premières prévaudront.

13. Droit applicable

Les Accords seront régis par et seront interprétés conformément au droit d'Angleterre et du Pays de Galles

Date : Le 12 novembre 2018

ANNEXE 3

PROCÉDURE RELATIVE AUX ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

L'avis de convocation (l'« **Avis** ») à l'Assemblée des Actionnaires des Classes d'Actions Existantes, exposant les Résolutions Extraordinaires visant à approuver les accords de type « Scheme of arrangement » proposés au titre des Classes d'Actions Existantes, figure à l'Annexe 5.

Le quorum pour les Assemblées est de deux Actionnaires des Classes d'Actions Existantes, présents ou représentés.

Citibank UK a nommé M. Richard Vincent, ou tout autre employé de TISL ou personne en tant que mandataire de Citibank UK au poste de président de l'Assemblée.

Chaque résolution sera proposée sous forme de « résolution extraordinaire » et doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du nombre total de voix exprimées lors de chaque Assemblée. Les personnes qui sont des Actionnaires des Classes d'Actions Existantes quinze jours avant l'envoi de l'Avis, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires à la date des Assemblées, sont habilitées à voter et à être comptabilisées dans le quorum.

Une fois adoptée, une Résolution Extraordinaire est contraignante pour tous les Actionnaires des Classes d'Actions Existantes concernées.

TISL ne peut être comptabilisé dans le quorum et voter aux Assemblées que pour les Actions en sa possession au nom de ou conjointement à une personne qui, si elle est elle-même un Actionnaire enregistré, serait en droit de voter et dont TISL aurait reçu les instructions de vote.

Les entités associées de TISL sont habilitées à être comptabilisées dans un quorum. Elles peuvent voter aux Assemblées au titre des Actions qu'elles détiennent pour le compte de ou conjointement avec une personne qui, si elle est elle-même l'Actionnaire enregistré, serait habilitée à voter et de laquelle elles ont reçu des instructions de vote.

Au vu de l'importance de la proposition, le président de l'Assemblée demandera la tenue d'un scrutin au titre des résolutions. Lors d'un scrutin, chaque Actionnaire peut voter en personne ou par procuration. Les droits de vote associés à chaque Action des Classes d'Actions Existantes sont pondérés en fonction de la valeur des Actions en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis. Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.

Lors d'une assemblée réunie sur seconde convocation, une personne habilitée à être comptabilisée dans un quorum, présente lors de l'assemblée, constituera un quorum. Sauf instruction contraire pour l'assemblée réunie sur seconde convocation, les Formulaires de Procuration renvoyés de la manière requise pour l'Assemblée resteront valides.

ANNEXE 4

ACCORDS ET AUTORISATIONS

THREADNEEDLE INVESTMENT SERVICES LIMITED (TISL)

TISL, en sa qualité d'administrateur de la Société, confirme, en ce qui concerne les Classes d'Actions Existantes des Fonds Existants, que selon lui, les Accords ne sont pas susceptibles de causer de préjudice important aux Actionnaires de tout autre compartiment de la Société.

LE DÉPOSITAIRE

Citibank UK a informé TISL que, bien que n'exprimant aucune opinion quant aux mérites de l'Accord et n'ayant pas été responsable de la préparation de ce document et n'émettant aucune opinion quant à l'équité ou aux mérites de l'Accord, qui sont soumis au jugement de chaque Actionnaire des Classes d'Actions Existantes, elle consent aux références qui lui sont faites dans le présent document et au contexte dans lequel elles apparaissent.

FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY (FCA)

La FCA a confirmé par courrier que la mise en œuvre de la proposition exposée dans le présent document n'aura aucun impact sur l'autorisation du Fonds Existant.

AUTORISATIONS FISCALES (ROYAUME-UNI)

L'administration fiscale britannique HM Revenue & Customs a confirmé par courrier à TISL que la section 103K de la loi de 1992 sur l'imposition des plus-values (Taxation of Chargeable Gains Act 1992) ne devrait pas s'appliquer aux Accords et par conséquent que la section 103H de ladite loi pourrait s'appliquer, quelle que soit la taille de la participation. En conséquence, les Accords ne devraient pas impliquer une cession d'Actions Existantes des Fonds Existants aux fins de l'impôt sur les plus-values. Les Nouvelles Actions auront, pour chaque Actionnaire britannique, les mêmes coûts et dates d'acquisition aux fins de l'impôt sur les plus-values que leurs Actions Existantes.

L'administration fiscale britannique a également validé par courrier en vertu de la section 701 de la loi de 2007 relative à l'impôt sur le revenu (Income Tax Act 2007) et de la section 748 de la loi de 2010 relative à l'impôt sur les sociétés (Corporation Tax Act 2010) que les Accords ne donnent pas lieu à un avantage fiscal qu'il conviendrait d'annuler.

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION

Des exemplaires des documents suivants sont disponibles pour consultation aux bureaux de TISL, Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, aux heures habituelles de bureau les jours de semaine (hors jours fériés) jusqu'à la date de l'Assemblée (ou de son ajournement) :

1. L'Acte Constitutif ou les Statuts et le Prospectus de la Société et de la Société Luxembourgeoise ;
2. Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des Classes d'Actions Existantes et le Document Supplémentaire d'Informations pour l'Investisseur des Fonds Existants ;
3. Le courrier adressé à TISL par Citibank UK mentionné à la section « Le Dépositaire » ci-dessus ; et
4. Le courrier adressé à TISL par la FCA mentionné à la section « Financial Conduct Authority » ci-dessus ;
5. Le courrier de l'administration fiscale britannique mentionné à la section « Autorisations fiscales (Royaume-Uni) » ci-dessus.

ANNEXE 5

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 00, heure du Luxembourg (10 h 00, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investments Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(ux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 10, heure du Luxembourg (10 h 10, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 ONW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 20, heure du Luxembourg (10 h 20, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 30, heure du Luxembourg (10 h 30, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(taux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 40, heure du Luxembourg (10 h 40, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investments Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(aux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS DE CLASSE 2 EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 11 h 50, heure du Luxembourg (10 h 50, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus de Classe 2 EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z CHF COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 00, heure du Luxembourg (11 h 00, heure du Royaume-Uni) le 12 décembre 2018. L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 10, heure du Luxembourg (11 h 10, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 ONW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

AMERICAN EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'American Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 20, heure du Luxembourg (11 h 20, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'American Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(aux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

ASIA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Asia Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 30, heure du Luxembourg (11 h 30, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Asia Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

ASIA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Asia Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 40, heure du Luxembourg (11 h 40, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Asia Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

ASIA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Asia Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 12 h 50, heure du Luxembourg (11 h 50, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Asia Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

ASIA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Asia Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 00, heure du Luxembourg (12 h 00, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Asia Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

ASIA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'Asia Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 10, heure du Luxembourg (12 h 10, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'Asia Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Global Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 20, heure du Luxembourg (12 h 20, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Global Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Global Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 30, heure du Luxembourg (12 h 30, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Global Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Global Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 40, heure du Luxembourg (12 h 40, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Global Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(aux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL EXTENDED ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Global Extended Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 13 h 50, heure du Luxembourg (12 h 50, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Global Extended Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL SELECT FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Global Select Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 14 h 30, heure du Luxembourg (13 h 30, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'Global Select Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL SELECT FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Global Select Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 14 h 40, heure du Luxembourg (13 h 40, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD de l'Global Select Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL SELECT FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Global Select Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 14 h 50, heure du Luxembourg (13 h 50, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR de l'Global Select Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.

- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 ONW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL SELECT FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Global Select Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 15 h 00, heure du Luxembourg (14 h 00, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD de l'Global Select Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(ux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

GLOBAL SELECT FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z USD

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'Global Select Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 15 h 10, heure du Luxembourg (14 h 10, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD de l'Global Select Fund, un compartiment de Threadneedle Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z USD présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 15 h 20, heure du Luxembourg (14 h 20, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR de l'UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 1 EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes de l'UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni le 12 décembre 2018 à 15 h 30, heure du Luxembourg (14 h 30, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes de l'UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 1 EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR du UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 15 h 40, heure du Luxembourg (14 h 40, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR du UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE 2 EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes du UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 15 h 50, heure du Luxembourg (14 h 50, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes du UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(ux) des Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe 2 EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z CHF COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes du UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 16 h 00, heure du Luxembourg (15 h 00, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes du UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(totaux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z CHF couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE

UK ABSOLUTE ALPHA FUND – ACTIONS À REVENUS RÉINVESTIS DE CLASSE Z EUR COUVERTES

LE PRÉSENT AVIS VOUS INFORME qu'une assemblée des Actionnaires (l'« Assemblée ») des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes du UK Absolute Alpha Fund (les « Classes d'Actions Existantes »), un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, se tiendra à l'adresse Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni, le 12 décembre 2018 à 16 h 10, heure du Luxembourg (15 h 10, heure du Royaume-Uni). L'Assemblée servira de cadre aux Actionnaires pour examiner et voter la résolution suivante qui sera proposée à titre de **RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE** :

RÉSOLUTION

SELON LAQUELLE :

L'accord de type « Scheme of arrangement » (l'« Accord ») relatif au transfert des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes du UK Absolute Alpha Fund, un compartiment de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC, dont les conditions sont énoncées dans un document daté du 12 novembre 2018 et adressé par Threadneedle Investment Services Limited (« TISL ») aux actionnaires des Classes d'Actions Existantes, est approuvé par les présentes et selon lequel il est demandé par les présentes à Threadneedle Investment Services Limited, Threadneedle Management Luxembourg S.A. et Citibank Europe plc, succursale britannique, de mettre en œuvre l'Accord conformément à ses conditions.



Michelle Scrimgeour,
Administratrice

pour le compte et au nom de

Threadneedle Investment Services Limited

(en qualité d'administrateur de Threadneedle Specialist Investment Funds ICVC), le

12 novembre 2018

NOTES :

- (1) Une résolution extraordinaire doit être adoptée à une majorité de voix d'au moins 75 % du total des voix exprimées lors de l'Assemblée.
- (2) Un Actionnaire habilité à participer et voter peut désigner un mandataire, qui ne sera pas nécessairement un autre Actionnaire, pour participer et voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire du Fonds Existant. Pour être valides, les Formulaires de Procuration et la procuration ou autre pouvoir en vertu duquel ils sont signés (ou une copie certifiée devant notaire de ceux-ci) (le cas échéant) doivent être déposés auprès de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni. Les Formulaires de Procuration doivent être parvenus au plus tard 48 heures avant l'heure de l'Assemblée.
- (3) Lors d'un scrutin, les votes peuvent être exprimés en personne ou par procuration et les droits de vote afférents à chaque Action constitueront la proportion des droits de vote afférents aux Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation comme le ratio du prix de l'Action (et des fractions d'Actions) sur le(s) prix total(ux) des Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes (et fractions d'Actions) en circulation quinze jours avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée.
- (4) Un Actionnaire disposant de plus d'une voix lors d'un scrutin, s'il vote, n'utilise pas nécessairement toutes ses voix ni n'exprime pas nécessairement toutes les voix qu'il utilise de la même façon.
- (5) Le quorum pour l'Assemblée est de deux porteurs d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes présents ou représentés. Le quorum pour une assemblée reportée est d'un porteur d'Actions à revenus réinvestis de Classe Z EUR couvertes présent.
- (6) Le terme « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » dans les notes (1) à (5) ci-dessus désignent des personnes qui étaient Actionnaires du Fonds Existant quinze jours avant l'envoi de l'Avis relatif à l'Assemblée, mais à l'exclusion des personnes dont TISL a connaissance qu'elles ne sont pas des Actionnaires du Fonds Existant à la date de l'Assemblée, et l'expression « Actionnaire » et les références aux « porteurs d'Actions » doivent être interprétées en conséquence.

COLUMBIATHREADNEEDLE.FR